



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

LE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE DE LA HAUTE-SAONE

# RAPPORT D'ACTIVITE 2020



## SOMMAIRE

L'EDITO DU PRESIDENT	P. 2
LES EVENEMENTS MARQUANTS	P. 3
LE FONCTIONNEMENT DU SIED 70	P. 4-7
LES COMPTES	P. 8-11
<b>LES RESEAUX SECS</b>	
LA CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	P. 12-14
LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC	P. 15-20
LE GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	P. 21
LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ	P. 22
LA CRISE SANITAIRE	P. 22
<b>LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	
LE BOIS ENERGIE	P. 23-26
LES CHAUFFERIES	P. 27-32
LE PHOTOVOLTAIQUE	P. 33
L'ELECTRO-MOBILITE	P. 34-35
LE SERVICE AUX COMMUNES	P. 36-39
LES AIDES FINANCIERES	P. 40-41
L' ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	P. 42
LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS	P. 43-63

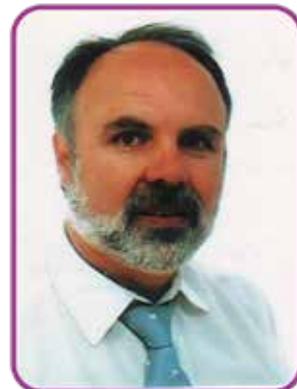
Cette nouvelle mandature qui s'ouvre devant nous est riche d'ambitions et de projets pour porter vers l'avenir la Haute-Saône en conjuguant transition énergétique, développement durable et économique, tout en préservant une représentation de toutes les collectivités adhérentes dans le respect de leurs différences. Chaque commune doit faire entendre sa voix et prendre une part active dans notre action, c'est pour cette raison qu'il est essentiel que chaque délégué participe assidûment aux comités du SIED 70 et en soit le relais auprès de son maire et de son conseil municipal.

Bonne lecture et soyez assurés de l'intérêt que nous vous portons.



Jean-Marc JAVAUX  
Président du SIED 70.

## L'EDITO



2020 restera exceptionnelle dans notre mémoire collective. Cette crise sanitaire sans précédent nous a obligés à nous protéger les uns les autres, pour éviter la propagation de la Covid-19 et à nous adapter pour maintenir notre activité et celle de nos collectivités. Télétravail, visioconférences ont été la norme, bouleversant nos habitudes et nos certitudes.

Dans ce contexte difficile, les équipes du SIED 70 ont su traiter un volume inédit de travaux, à la demande des conseils municipaux récemment élus, incités par les divers plans de relance mis en place par le gouvernement. Les nouveaux services liés à la transition énergétique ont pris leur place pleine et entière dans cette activité grâce au renforcement de nos effectifs dans ce domaine.

2020 est aussi la première année d'exercice des concessions d'électricité, signées fin 2019 pour une durée de 30 ans et pour lesquelles le SIED 70 s'est organisé pour être un interlocuteur actif et exigeant en participant aux choix d'actions dans les plans pluriannuels d'investissement, en mettant en place des points de suivi trimestriels et en accentuant le contrôle de concession.

Fin août, c'est aussi un nouveau bureau renouvelé à 75% qui a été élu. Composé de délégués issus de l'ensemble du territoire, ses membres, motivés et prêts à s'engager résolument pour se mettre aux services de nos adhérents, ont l'objectif commun de développer notre Syndicat dans le sillon de nos prédécesseurs.

## LES EVENEMENTS MARQUANTS

# 2020

➤ **Le 1er confinement** qui débute le **17 mars 2020**, a pour effet, d'une part de suspendre l'ensemble des travaux du Syndicat sur les réseaux pendant 1 mois, d'autre part d'accélérer la mise en place du télétravail pour la quasi-totalité des agents du Syndicat.

➤ Arrivée le **9 mars 2020** d'un second CEP, dans des conditions précitées, qui quittera le SIED 70 pour raisons personnelles le 10 décembre 2020.

➤ Le Bureau syndical valide, le **29 juin 2020**, l'**adhésion du SIED 70 à un groupement d'achat de granulés bois**, monté en partenariat avec le SYDED 25, groupement qui sera rejoint par 13 autres collectivités de Haute-Saône.

➤ Au cours de la même séance, le Bureau syndical valide les projets de **convention avec respectivement la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la commune de Belfahy pour la mise à disposition de toitures à destination de panneaux photovoltaïques pour la revente d'électricité.**

➤ Le **17 juillet 2020** est signé le **contrat de concession de la distribution publique de gaz, sur la commune de La Côte avec GRDF**, qui permettra d'alimenter l'usine KNAUFF Fibres ainsi que les riverains de La Côte et de Roye qui se trouveront sur le tracé défini.

➤ Au cours de la séance du **29 août 2020**, le Comité du SIED 70 nouvellement installé suite aux élections municipales du 1er semestre, élit **Jean-Marc JAVAUX comme nouveau Président du SIED 70 et un nouveau Bureau syndical est mis en place.**

➤ Par délibération en date du **29 septembre 2020**, le Bureau syndical étend la possibilité de télétravail, en dehors des dispositions particulières liées à l'état d'urgence sanitaire, aux agents administratifs du Syndicat.

➤ Au cours de cette séance, le Bureau syndical décide du recours à **un contrat d'apprentissage d'un an pour le service réseaux secs et d'un contrat de formation en alternance de la même durée pour la gestion des chaufferies bois.**

➤ Le Comité syndical du **24 octobre 2020** accepte la **reprise de la compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » par la commune de Vesoul.**

➤ Lors de cette même séance, l'assemblée décide la **gratuité d'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques pour les années 2021 et 2022.**

➤ A cette occasion, sont **adoptés le RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour l'ensemble des agents du Syndicat ainsi que la **création d'un poste pour un 3ème CEP** et la création d'un poste de **technicien chargé de secteur pour les réseaux secs**. Un emploi temporaire est créé comme **chargé de mission énergie bois.**

➤ Le **14 décembre 2020**, Madame la Préfète de Haute-Saône arrête la **liste des communes éligibles aux aides pour l'électrification rurale** à compter du 1er janvier 2021, confortant les périmètres définis depuis septembre 2014 en accord avec les concessionnaires.



### Le Comité Syndical

Au 31 décembre 2020, conformément aux conditions fixées par les statuts du Syndicat, le Comité est composé de **600 membres** représentant :

- Toutes les communes du département dont 5 communes nouvelles « La Romaine », « Servance Miellin », « Fougerolles Saint Valbert », « Héricourt Tavey » et « Seveux Motey ».
- Les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Pays de Villersexel qui ont pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité ».

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum - qui est donc de 301 - n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

**Les 3 réunions du Comité syndical des 24 & 29 février, 29 août et 24 octobre 2020 se sont déroulées en présence respectivement de :**

- 243 délégués quorum non atteint (55 délégués à la 2ème réunion),
- 467 délégués quorum atteint à la 1ère réunion,
- 319 délégués quorum atteint à la 1ère réunion.



### Le Conseil d'exploitation de la Régie des Energies Renouvelables

La Régie a été créée par le Comité syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière.

- Son Conseil d'exploitation est composé de Jean-Marc JAVAUX, (Président), Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER, (membres).
- Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy et Marnay.

**Le recueil des actes administratifs de l'année 2020 est annexé à ce présent rapport. Il retrace l'ensemble des décisions adoptées par le Comité, le Bureau et le Conseil d'exploitation de la Régie des Energies Renouvelables du SIED 70 au cours de cette année.**

### Le Bureau Syndical

Suite au renouvellement des élus locaux et au Comité syndical du 29 août 2020, le Bureau du SIED 70 est composé de 17 membres au 31 décembre 2020 :

- **PRESIDENT :**  
Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL
- **VICE-PRESIDENTS :**  
1er vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE  
2ème vice-présidente : Marie BRETON, déléguée de GRAY  
3ème vice-président : Philippe COMBROUSSE, maire et délégué de MONTIGNY-LES-VESOUL  
4ème vice-président : André GAUTHIER, maire et délégué de CHANCEY
- **SECRETARE :**  
Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS
- **SECRETARE ADJOINTE :**  
Viviane CARSANA : déléguée de VAIVRE-ET-MONTOILLE
- **MEMBRES :**  
Yves PELLETIER : délégué de NANTILLY  
André MARTHEY : maire et délégué de MOIMAY  
Magalie ROSE : déléguée de ORMOICHE  
Virginie LUTHRINGER : déléguée de LURE  
Denis DAGOT : délégué de VORAY-SUR-L'OGNON  
Frédéric GUIBOURG : délégué de RIOZ  
Ludovic TABIS : délégué de AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT  
Patrick NECTOUX : délégué de LARIANS-ET-MUNANS  
Jean-Noël CHAMBON : délégué de BROYE LES-LOUP-VERFONTAINE  
Jean-Luc BRULE : maire et délégué de BASSIGNEY

**Le Bureau syndical s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2020 : les 13 janvier, 2 mars, 29 juin et 29 septembre 2020.**

## Les Commissions

La **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales est présidée par le Président du SIED 70 et comprend des membres du Comité syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative. Le Comité syndical du 29 août 2020 a procédé au renouvellement de ses membres.

Elle ne s'est pas réunie en 2020, la désignation des nouveaux représentants par les associations locales étant en cours : AMF 70, AMR 70, CLCV de Franche-Comté (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Haute-Saône Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des Energies Renouvelables), ADERA (Association de Développement des Energies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Association des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la Mobilité Electrique) et BFC ME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Electrique).

La **commission consultative paritaire** prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a également été renouvelée par le Comité syndical du 29 août 2020. Cette commission est constituée d'un représentant de chacun des 18 EPCI de Haute-Saône et donc de 18 délégués du Syndicat. Elle devra coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données. En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, elle s'est réunie le 25 novembre 2020 en visioconférence.

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 a instauré les 4 commissions ci-après :

Président	Les commissions du SIED 70
1er Vice-Président délégué, M. Pascal GAVAZZI	aux Economies d'énergie, à la Performance énergétique et aux Energies Renouvelables
2ème Vice-Présidente déléguée, Mme Marie BRETON	aux Finances, à la Communication, aux Affaires Générales et à l'évolution des statuts du Syndicat
3ème Vice-Président délégué, M. Philippe COMBROUSSE	aux Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques)
4ème Vice-Président délégué, M. André GAUTHIER	aux Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables)

### Deux commissions se sont réunies en 2020 :

➤ La Commission « Travaux » : le 16 décembre 2020 (en visioconférence)

➤ La Commission « Economie d'énergie et performance énergétique » : les 30 janvier, 20 juin et 9 décembre 2020 (en visioconférence)

La liste des membres des commissions et leurs comptes-rendus sont disponibles sur le site internet du SIED 70 à l'adresse suivante : <http://www.sied70.fr/espaceadherent/commissions>

## Les Services

Selon le tableau des effectifs, les services du SIED 70 étaient composés de 15 agents et 6 postes non pourvus fin 2020.

Le 24 octobre 2020, quatre postes ont été créés par le Comité syndical :

➤ Un 3ème poste de CEP (Conseiller en Energie Partagé) au service ENR.

➤ Un poste de technicien en emploi temporaire au service ENR.

➤ Un poste de technicien au service technique.

➤ Un poste de rédacteur (suite à un départ en retraite) au service Administratif et un poste d'adjoint administratif de 2ème classe de 17h50 est passé en temps complet.

Le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19 a impacté le programme de formation, globalement seulement 9 jours de formation ont été suivis par les agents au cours de cette année 2020.

Le nombre de jours d'absence pour maladie a été de 16 jours, un agent a bénéficié d'un temps partiel thérapeutique pour l'année 2020.

### L'année 2020 a été marquée par :

➤ La crise sanitaire de la COVID-19 qui a conduit le SIED 70 à mettre en place - durant les périodes de confinement - le télétravail et les procédures de respect des gestes barrières pour l'ensemble du personnel (seuls 3 agents ont souhaité travailler en présentiel).

➤ L'instauration du télétravail pour le personnel administratif.

➤ L'instauration du RIFSEEP pour les techniciens et les ingénieurs du SIED 70.

➤ Le recrutement - en apprentissage - d'un agent à compter du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, afin d'assister les techniciens qui doivent faire face à l'accroissement de l'activité.

➤ Le recours à un contrat de professionnalisation en licence pro Maintenance et Technologie énergétique d'un agent comme assistante Energie Bois à compter du 1er octobre 2020 au 31 août 2021, afin d'assister le service ENR.

➤ L'adoption des documents relatifs à l'évaluation des risques professionnels et du programme des mesures de prévention du SIED 70 par le Bureau syndical du 13 janvier 2020.

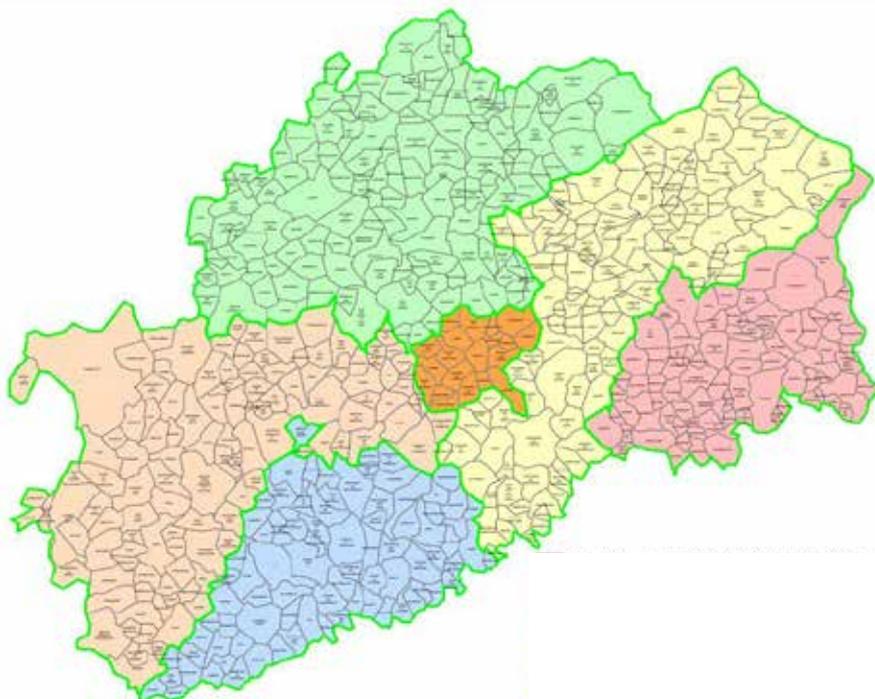
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2020					
		CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe		C	1	1	plein
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	1	1	plein
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	1	0	12 h/semaine
Rédacteur		B	2	1	plein
Directeur (détachement)		A	1	1	plein
Ingénieur hors classe		A	1	1	plein
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	2	2	plein
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe		B	2	2	plein
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe		B	2	1	plein
Technicien		B	5	3	
Adjoint administratif		C	1	1	plein
Ingénieur territorial		A	3	2	plein
<b>DONT AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>CATEGORIE</b>	<b>SERVICE</b>	<b>EFFECTIF POURVU</b>	<b>Nature contrat</b>
Chargée de mission	art 3 – 3	A	MDE-ENR	1	CDI
Assistante de direction	art 3 – 3	B	Administratif	1	CDI
Chargé de secteur	art 3 – 3	B	Réseaux secs	1	CDI
Chargé de secteur	art 3 – 3	B	Réseaux secs	1	CDI
Chargé de secteur	art 3 – 3	B	Réseaux secs	1	CDD

# Des interlocuteurs dédiés aux communes

## Service des réseaux secs

- Electricité
- Eclairage public
- Télécommunication
- IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

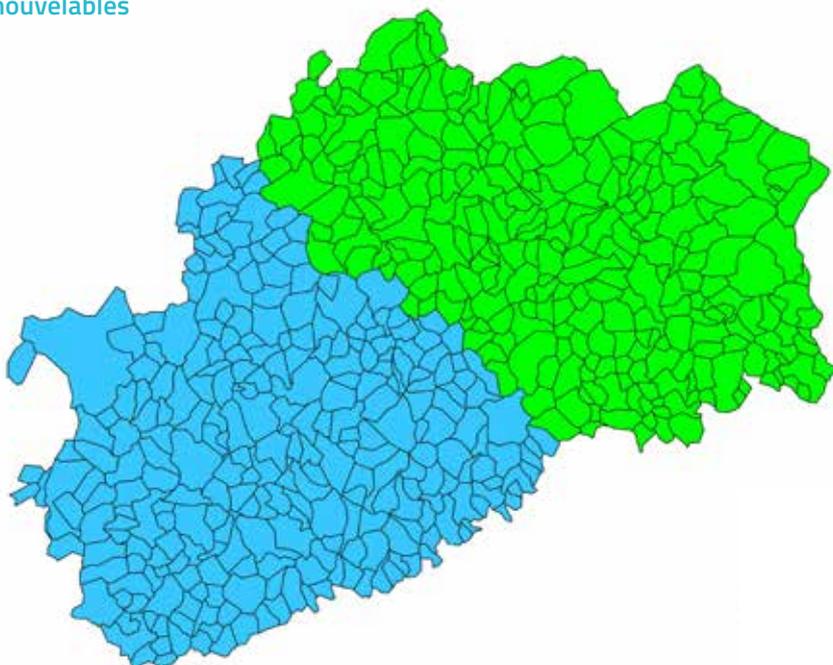
Réparties en 6 zones géographiques, les communes disposent d'un interlocuteur dédié pour les travaux et toutes questions relatives à l'électricité, l'éclairage, ou encore le génie civil de communications électroniques. Basé sur les limites des communautés de communes, ce découpage a été revu suite à la pérennisation en septembre 2020 d'un contrat d'apprentissage débuté en 2019 en partenariat avec l'IUT de VESOUL. Cette nouvelle recrue est chargée d'un suivi de l'ouest du département. Un second contrat d'apprentissage a été mis en place en septembre 2020 pour renforcer l'équipe du service Réseaux.



- Jérôme GUTOWSKI - 06 73 17 40 79
- Julien FLEUROTTE - 06 84 57 21 34
- Julien RAPPART - 06 99 03 81 00
- Denis MARTEAUX - 07 89 98 49 61
- Nicolas DESVAUX - 06 84 57 27 82
- Loïc RACLOT - 06 84 57 16 97

## Service de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables

- AMO MDE
- Energies renouvelables
- Groupement d'achat d'énergie
- Conseil en énergie partagé
- Conseil en financement partagé



- Adel MAIRIF
- Vincent RENAULT - 06 67 71 42 85

Interventions sur les 2 secteurs dans le domaine des énergies renouvelables :  
Céline CHAPELLE - 06 48 39 60 70

## LES COMPTES

L'année 2020 voit la première année d'exécution du nouveau contrat de concession signé en 2019

### Le Budget Principal

Le résultat de clôture de 2020 du budget principal laisse un excédent d'investissement de 132 404,25 € et un excédent de fonctionnement de 9 125 387,28€, soit un excédent budgétaire global de 9 257 791,53 €. Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 1 789 925,79 €.

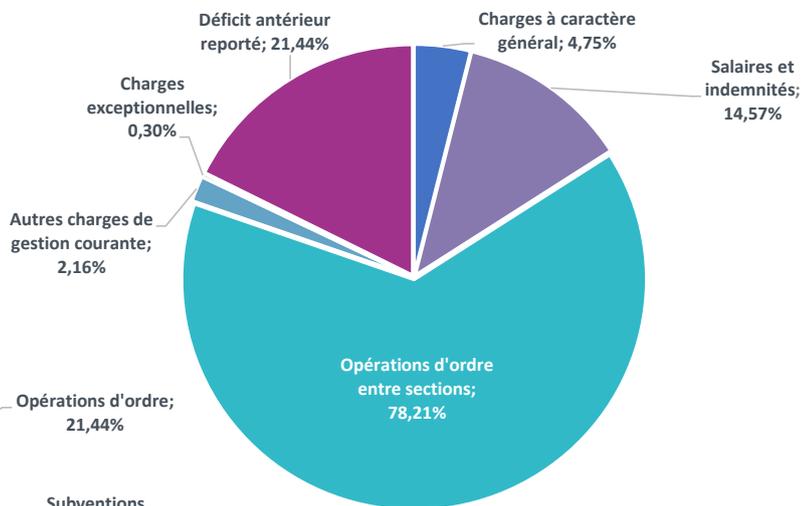
L'année 2020 voit la première année d'exécution du nouveau contrat de concession lié en 2019 avec notamment la prise en compte des travaux d'électrification hors taxes (remboursement de la TVA par la voie fiscale et non plus par le concessionnaire).

Malgré une suspension des travaux durant environ 1 mois à cause du 1er confinement en mars-avril 2020 lié à la crise sanitaire de la COVID-19, le montant des investissements est comparable à celui de 2019.

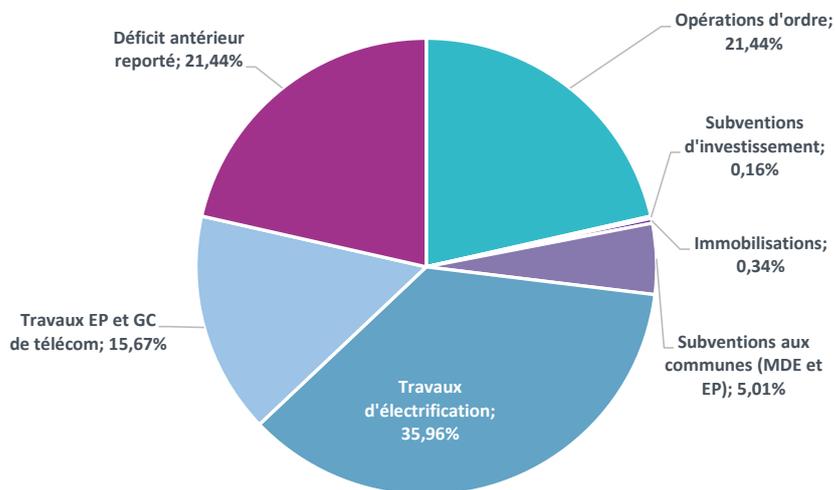
		DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	236 503 €
	Salaires et indemnités	725 387 €
	Opérations d'ordre entre sections	3 893 729 €
	Autres charges de gestion courante	107 608 €
	Charges exceptionnelles	15 182 €
	<b>Total</b>	<b>4 978 409,88€</b>
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	3 817 187 €
	Subventions d'investissement	27 747 €
	Immobilisations	60 930 €
	Subventions aux communes	891 371 €
	Travaux d'électrification	6 402 166 €
	Travaux EP et GC de télécom	2 789 894 €
	déficit antérieur reporté	3 816 725 €
<b>Total</b>	<b>17 806 020,32€</b>	

		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Atténuation de charges	13 245 €
	Opérations d'ordre entre sections	2 720 369 €
	Produits de services	105 143 €
	Impôts et taxes	3 205 722 €
	Autres produits de gestion courante	567 526 €
	Produits exceptionnels	13 218 €
	Excédent antérieur reporté	7 478 575 €
<b>Total</b>	<b>14 103 797,16€</b>	
INVESTISSEMENT	Opération d'ordre entre section	4 990 547 €
	Dotation fonds divers et réserves	4 997 006 €
	Subventions d'investissement reçues	5 270 354 €
	TVA sur travaux d'électrification	1 096 818 €
	Immobilisation et subv équipts versés	54 252 €
	Travaux EP et GC de télécom	1 529 447 €
	Excédent antérieur reporté	0 €
<b>Total</b>	<b>17 938 424,57€</b>	

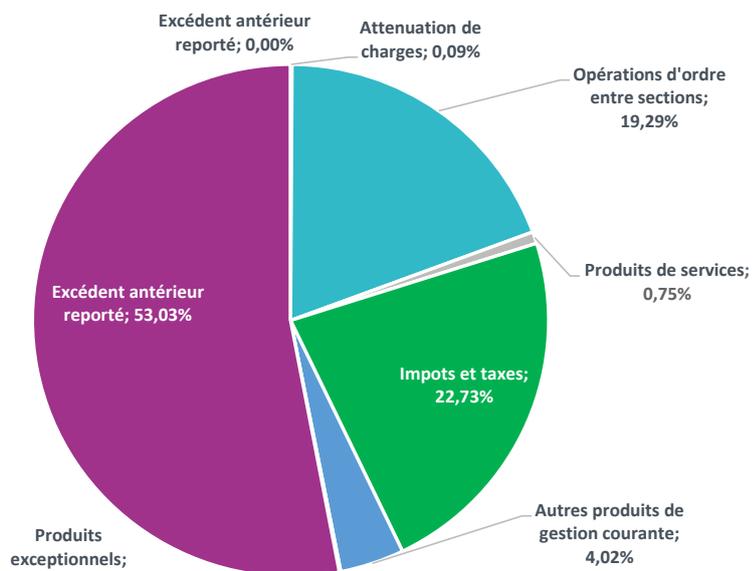
# Le Compte Administratif



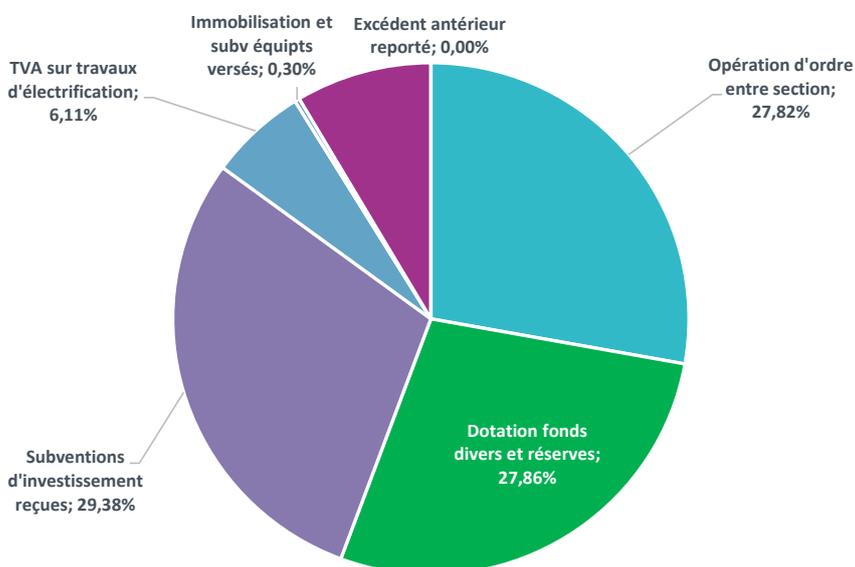
Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses d'investissement



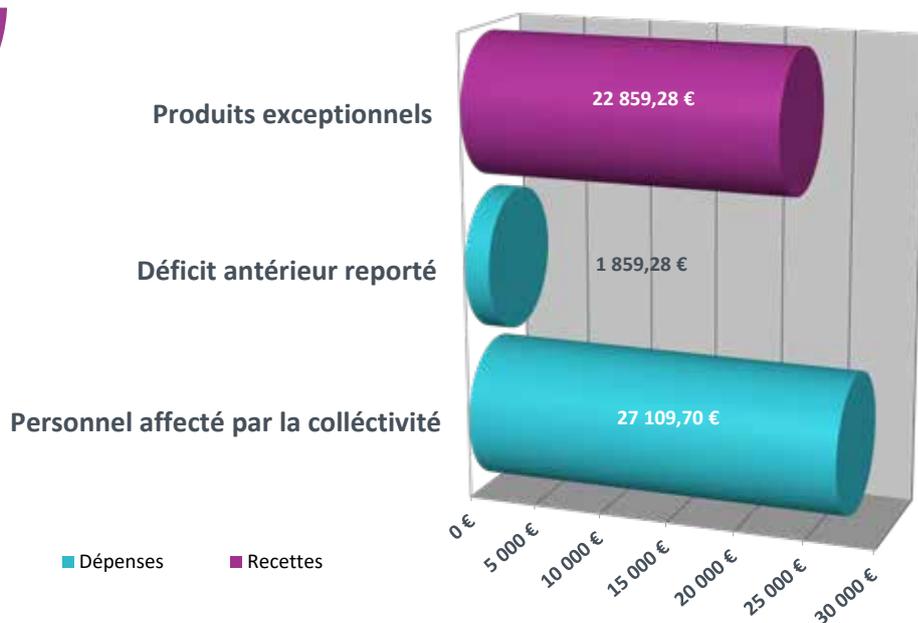
Répartition des recettes de fonctionnement



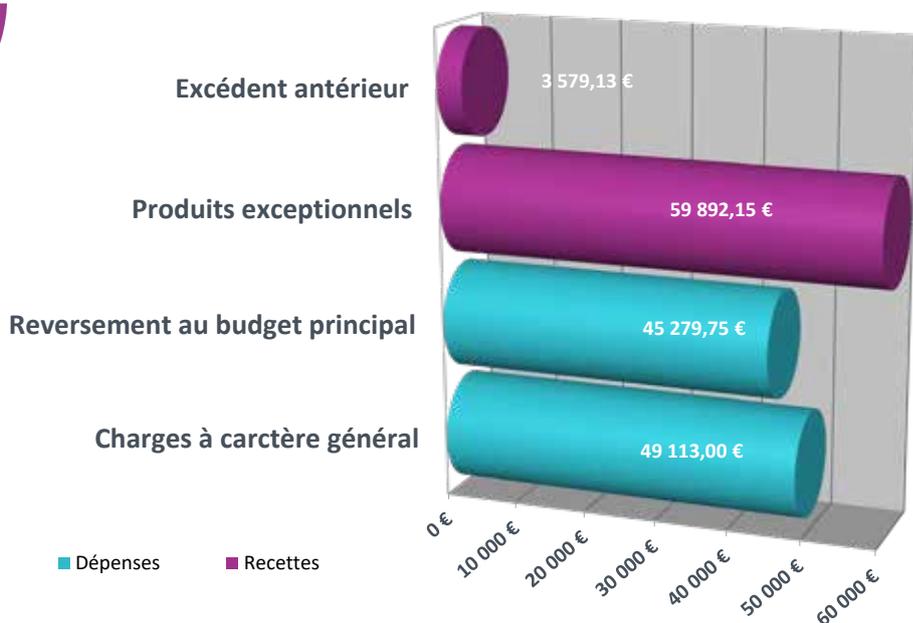
Répartition des recettes d'investissement

# Les Budgets Annexes

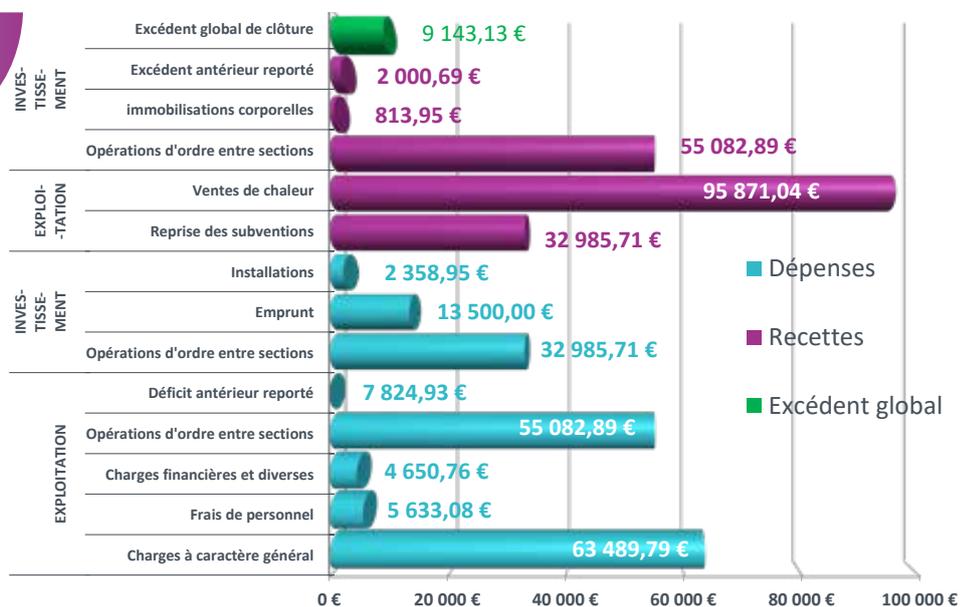
## BUDGET ANNEXE CONSEIL



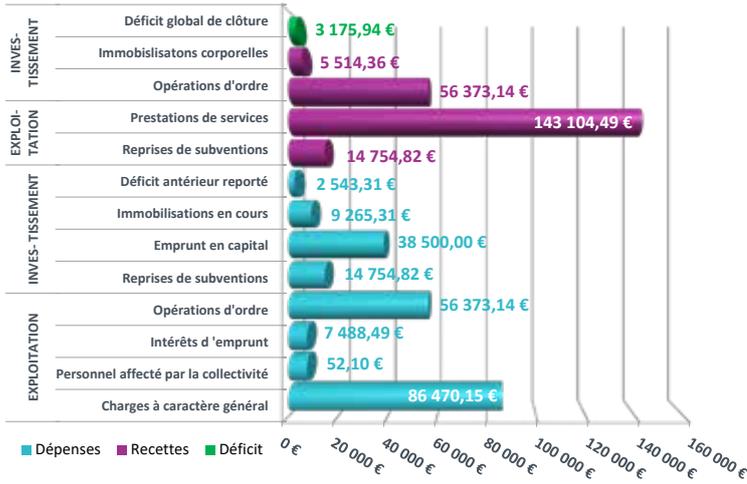
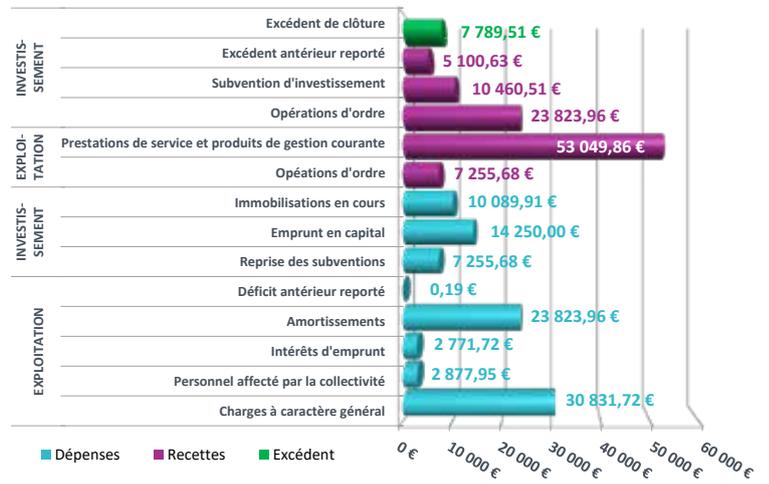
## BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES



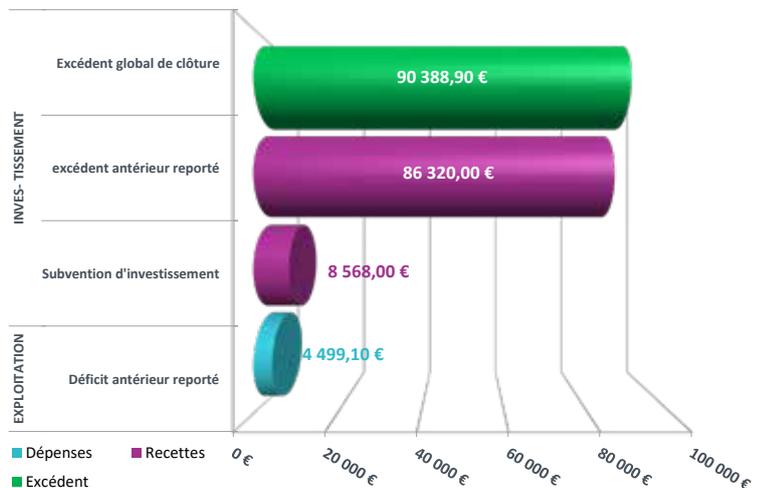
## BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE SCEY SUR SAONE



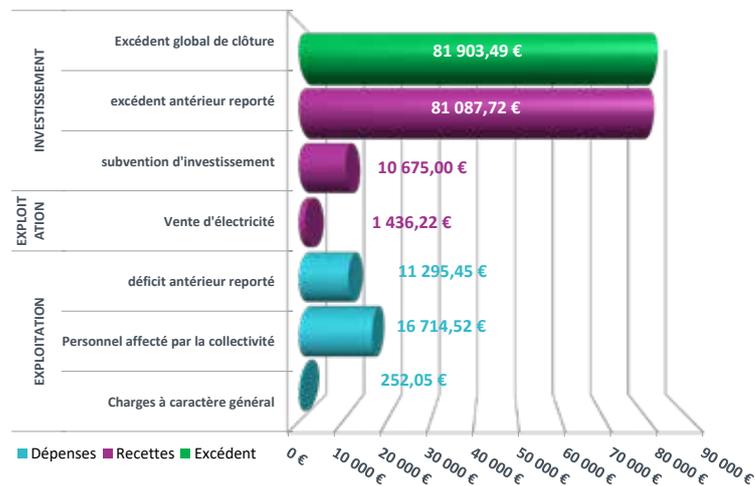
## BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE GY



## BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE MARNAY



## BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE VESOUL



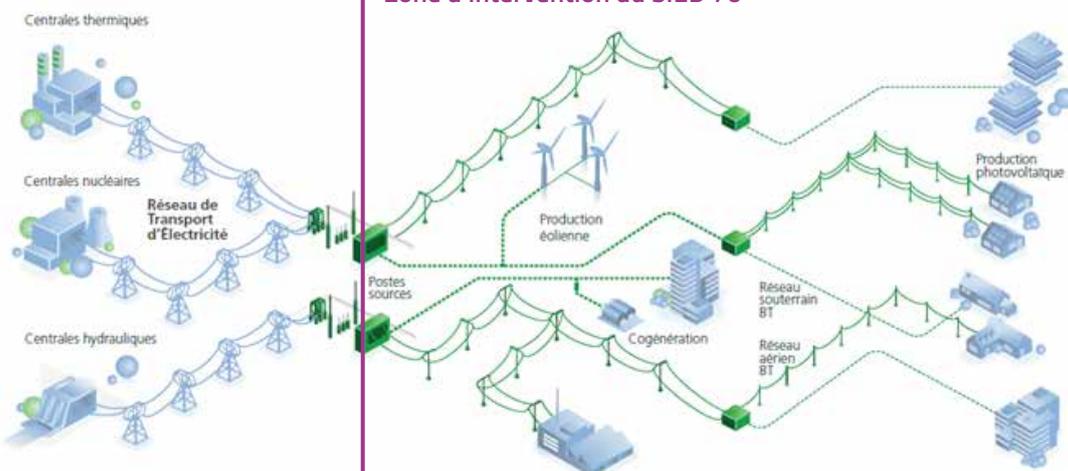
## BUDGET ANNEXE PRODUCTION ELECTRIQUE RENOUVELABLE

# LA CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Chaque année, environ 30 dossiers de contrôle sont menés à l'initiative du Syndicat

## PRÉAMBULE

### Zone d'intervention du SIED 70



En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

L'année 2020 marque la première année de mise en application des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST. Principale évolution, les concessionnaires sont désormais tenus au respect du schéma directeur d'investissements et du plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2020-2023, élaborés en concertation avec le Syndicat.

### ENEDIS

**124 508**  
points de livraison  
**12**  
postes sources  
**3 153**  
Km HTA  
**3 330**  
postes HTA-BT  
**3 332**  
km BT  
**2305**  
installations de  
production  
**1 157**  
GWh acheminés

### SICAE-EST

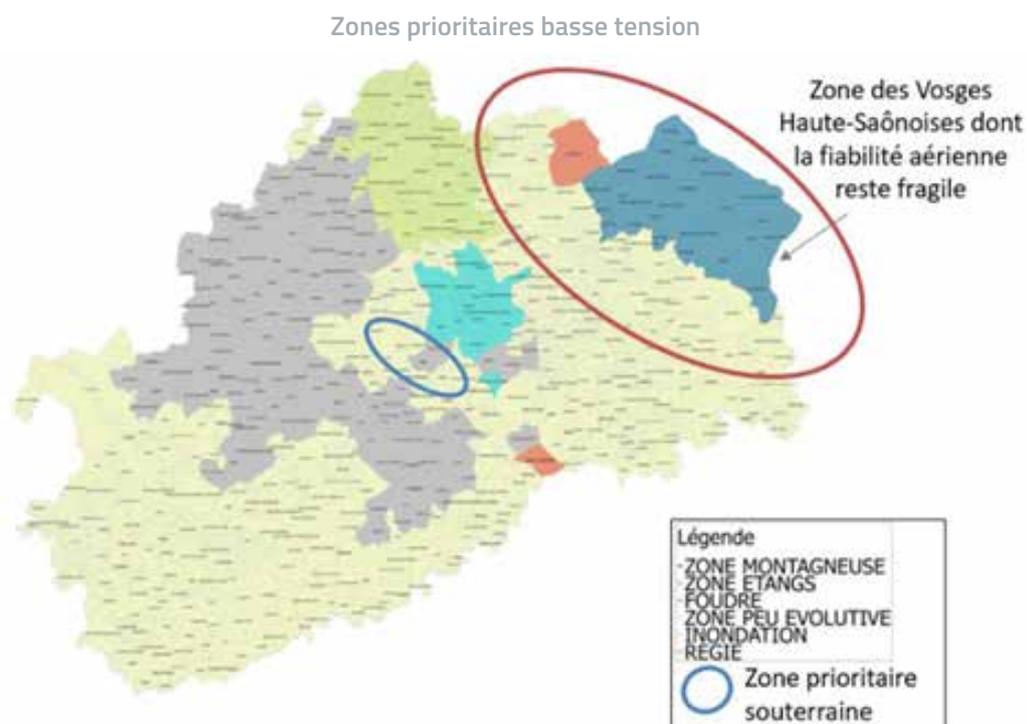
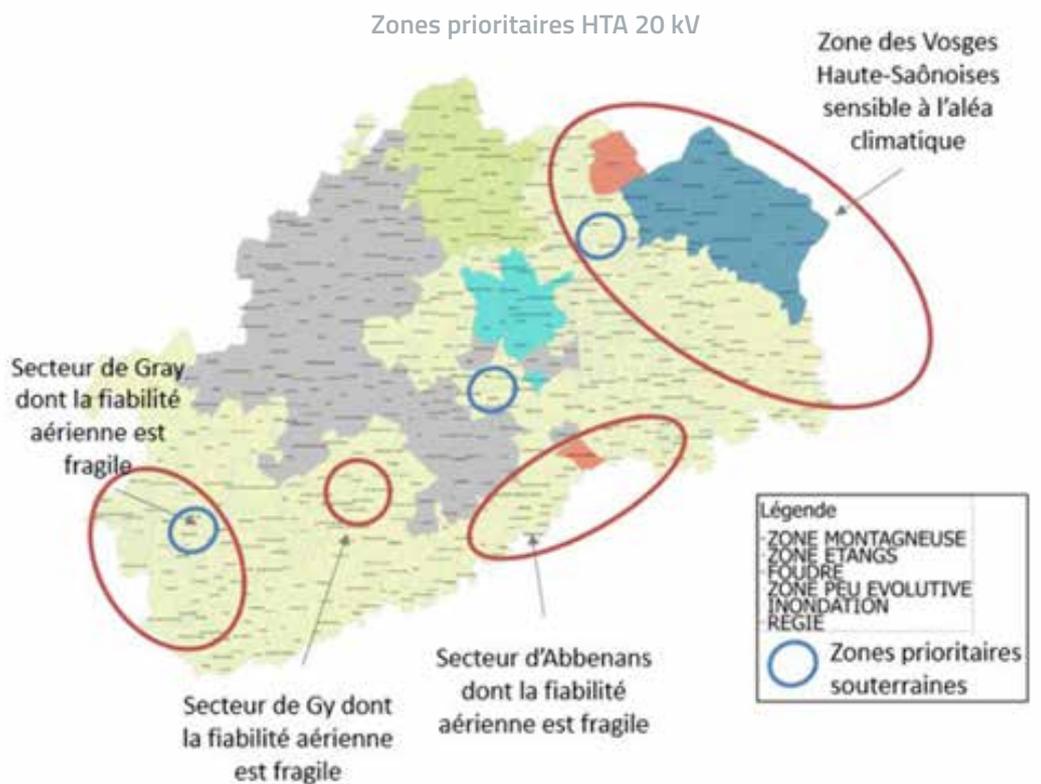
**17 149**  
points de livraison  
**4**  
postes sources  
**856**  
km HTA  
**660**  
postes HTA-BT  
**520**  
km BT  
**354**  
installations de  
production  
**140**  
GWh acheminés

## LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

Les investissements réalisés en 2020 par ENEDIS s'élèvent à 1 836 k€ sur les 5 700 k€ à réaliser d'ici fin 2023.

Pour la SICAE-EST, ce montant d'investissement en 2020 est de 648 k€.

➤ Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.



## LE CONTROLE DES CONCESSIONS

L'année 2020 a également été marquée par les premiers contrôles dans les locaux de nos deux concessionnaires. Epaulé par le cabinet NALDEO, le Syndicat a pleinement joué son rôle d'autorité concédante en vérifiant la bonne application des contrats de concessions.

Cette démarche s'accompagne également du contrôle au quotidien des concessionnaires. Chaque année, ce sont environ 30 dossiers de contrôle qui sont menés à l'initiative du Syndicat, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, l'entretien et le renouvellement du réseau concédé, le déplacement d'ouvrages, la tarification des prestations, ...

# LA QUALITE DE L'ELECTRICITE DISTRIBUEE

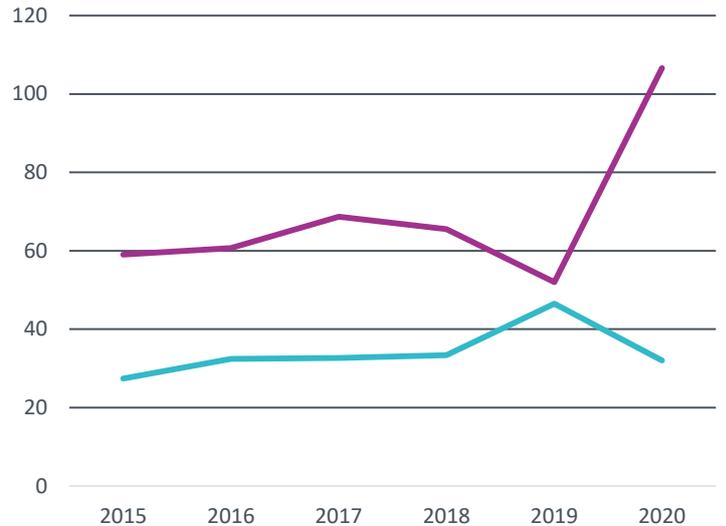
Une des missions du SIED 70 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution en électricité est de veiller à la bonne qualité de l'électricité distribuée. La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur : le critère B. Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

Pour permettre un suivi statistique fiable, et conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 12/12/2013, les événements exceptionnels sont exclus. Sont considérés comme exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée, dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux ... sont privés d'électricité ».

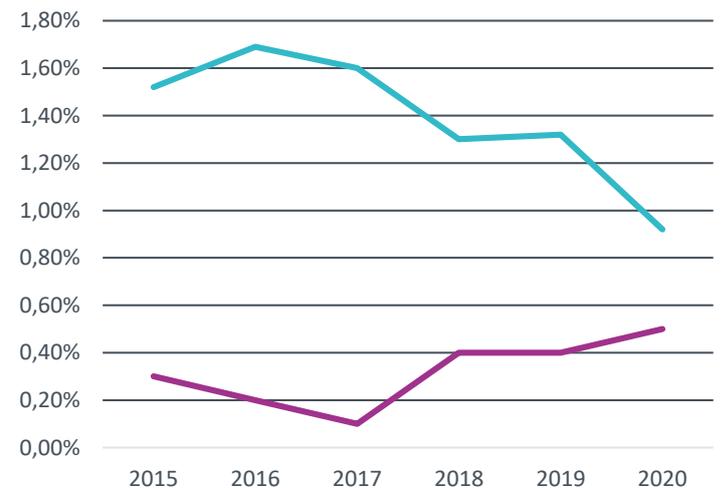
En 2020, de multiples événements climatiques majeurs mais non exceptionnels ont fortement impacté ce critère B. (Tempêtes Ciara le 9 et 10 février, Dennis, le 16 février, Karine et Myriam, les 2 et 3 mars, Alex, les 1er et 2 octobre et Barbara, les 20 et 21 octobre).

Le Syndicat sera vigilant sur l'évolution de cet indicateur, notamment compte tenu des engagements pris par les concessionnaires au travers des plans pluriannuels d'investissements pour réduire le temps de coupure des usagers.

<b>ENEDIS</b>
<b>626</b> usagers mal alimentés
<b>106.6 min</b> temps de coupure critère B HIX
<b>SICAE-EST</b>
<b>175</b> usagers mal alimentés
<b>32 min</b> temps de coupure critère B HIX



Evolution du critère B en min — SICAE-EST — ENEDIS



Usagers mal alimentés en % — SICAE-EST — ENEDIS

La qualité de l'énergie distribuée est également fonction du nombre d'usagers mal alimentés. Un usager est considéré comme « mal alimenté lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de +10% ou -10% par rapport à la tension nominale (décret du 24/12/2007) soit une tension comprise entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3%.

## LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

*Câbles aériens basse tension isolés et nus*

Les nouveaux contrats de concessions ont repris la majorité de la répartition existante de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre le Syndicat et ENEDIS ou la SICAE-EST.

Dans les communes urbaines au sens de l'électrification, au nombre de 19, (ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL), ENEDIS intervient différemment que dans les communes rurales.



L'arrêté n° 70-2020-12-14-010 du 14 décembre 2020 de Madame le Préfète de Haute-Saône a confirmé certaines exceptions liées à la densité de population de 12 communes (ANCIER, BAUDONCOURT, BREUCHES, BREVILLERS, CHALONVILLARS, LA-CHAPELLE-LES-LUXEUIL, FROTEY-LES-VESOUL, MAGNY-VERNOIS, PLANCHER-BAS, PUSEY, QUINCEY et RIOZ). Aucune commune urbaine n'est répertoriée sur le territoire exploité par la SICAE-EST.

RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU CONCÉDÉ D'ÉLECTRICITÉ			
Origine des travaux	Nature des travaux	Catégorie de communes	
		Urbaines (19)	Rurales (520)
<b>RENFORCEMENTS</b>			
Levée de contrainte électrique des réseaux BT	Renforcements des réseaux BT et si nécessaire, remplacement ou création, et raccordement d'un poste de transformation associé	cessionnaire	SIED 70
Levée de contrainte électrique des réseaux HTA	Renforcements des réseaux HTA	cessionnaire	SIED 70
<b>SECURISATIONS (hors renouvellements)</b>			
Amélioration de la continuité d'alimentation du réseau concédé	Sécurisations des réseaux BT	cessionnaire	SIED 70
<b>RACCORDEMENTS</b>			
Extensions HTA	Extension pour le raccordement d'une installation de consommation ou de production HTA, y compris collectives	cessionnaire	cessionnaire
Extension BT	Extension pour le raccordement d'une installation de consommation BT, y compris collectives, ZAC	cessionnaire	SIED 70
Extension BT	Extension pour le raccordement d'une installation de consommation BT et production $\leq 6$ kVA simultanée	cessionnaire	SIED 70
Extension BT	Extension pour le raccordement d'une installation publique de consommation BT et production $\leq 36$ kVA simultanée	cessionnaire	SIED 70
Extension BT	Extension pour le raccordement de tout autre installation de production	cessionnaire	cessionnaire
Branchement	Branchement individuel de consommation, ou de toute installation de production	cessionnaire	cessionnaire
Ouvrages sur terrain d'assiette des raccordements collectifs	Ouvrages d'extension sur terrain d'assiette d'une opération collective (immeuble, lotissement, ZAC)	SIED 70	SIED 70
Intégration des ouvrages dans l'environnement	Effacements, enfouissements	SIED 70	SIED 70
Déplacements d'ouvrages	Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	cessionnaire	cessionnaire

## CHIFFRES CLES 2020

**177**

dossiers de travaux engagés en 2020 pour un montant total de **7 945 k€ TTC**

Taux de financement moyen du SIED 70 : **83,34%** du montant HT des travaux

**20 km**

de lignes aériennes enfouies



## LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION

Les travaux de renforcement des réseaux ont pour objet la résorption des contraintes existantes de tension, d'intensité et de capacité du réseau basse tension.

Ils intègrent la construction de réseau de section supérieure, et si besoin, l'installation et le raccordement des nouveaux postes de transformation.

Ils sont essentiellement rendus nécessaires pour la construction de nouvelles habitations, le changement de puissance d'usagers (chauffage électrique, agrandissement exploitation agricole, ...).

Les travaux de sécurisation des réseaux sont réalisés en vue de réduire la fréquence et l'impact des ruptures d'alimentation en électricité.

Ces travaux consistent en une amélioration de la résistance mécanique des ouvrages par le remplacement des conducteurs nus basse tension par du câble torsadé ou par la mise en souterrain du réseau aérien.

## CHIFFRES CLES 2020

**27**

dossiers de renforcement

**20**

dossiers de sécurisation

**2 750 k€ HT**

de travaux engagés au total

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70



*Livraison d'un nouveau poste de transformation*

## LES TRAVAUX D'EXTENSION

Les travaux d'extension de réseau ont pour objet le raccordement de parcelles ou de bâtiments non desservis, la viabilisation de lotissement ou de zones d'activités, en électricité.

Essentiellement exécutés en souterrain et généralement d'une longueur supérieure à 30 mètres, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes permettant les travaux de desserte aux autres réseaux.



Travaux de desserte d'un lotissement



Pose mécanisée d'un câble HTA 20 kV

En 2020, 101 dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande de la part du Syndicat pour un montant total de travaux de 2 184 k€ HT.

Relativement stable, ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités (121 affaires en 2019 pour un montant de 2 684 k€ HT).

Largement financés, le taux de participation moyen du Syndicat pour ce type de travaux est d'environ 80%. Plus de 48% des travaux ont été intégralement financés par le SIED 70.

## LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Réalisés sur les réseaux basse tension, haute tension ou sur des postes de transformation, les travaux d'enfouissement ont pour finalité l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

A l'initiative des communes, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes d'aménagement de voirie des communes, comportent également les indispensables constructions de génie civil de communications électroniques et installations de nouveaux candélabres d'éclairage public.

Au cours de l'année 2020, ce sont 27 dossiers qui ont été engagés pour un montant total de 1 790 k€, et permettant ainsi la dépose d'environ 20 km de lignes aériennes, dont 9 km en fils nus.



Travaux d'enfouissement en cours

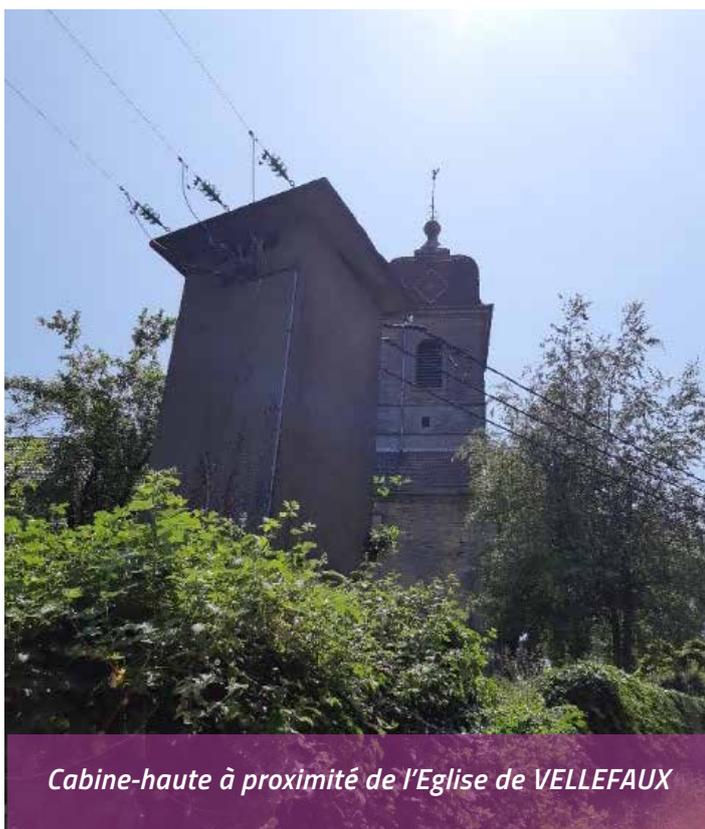
## LES TRAVAUX D'ERADICATION DES POSTES EN CABINE-HAUTE

Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de 41 postes de transformation en cabine-haute dits «tours» situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

Construits jusque dans les années 1960, les postes cabines-hautes mesurent de 6 à 10 mètres. Inesthétiques, vétustes, certains présentent des risques électriques.

Ce programme ambitieux de travaux, prévu d'être achevé en 2025, fait l'objet d'un financement partagé entre le Syndicat à hauteur de 70% et la SICAE-EST à 30%.

En 2020, 7 communes sont concernées par ce type d'opérations : CHARIEZ, ECHENOZ-LE-SEC, MALVILLERS, ORMOY, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VALLEROIS-LE-BOIS, VELLEFAUX, pour un montant total de 800 k€ HT dont environ 560 k€ à la charge du Syndicat.



*Cabine-haute à proximité de l'Eglise de VELLEFAUX*



*Intérieur d'un transformateur vétuste*

## LES INVESTISSEMENTS SUR LES RESEAUX

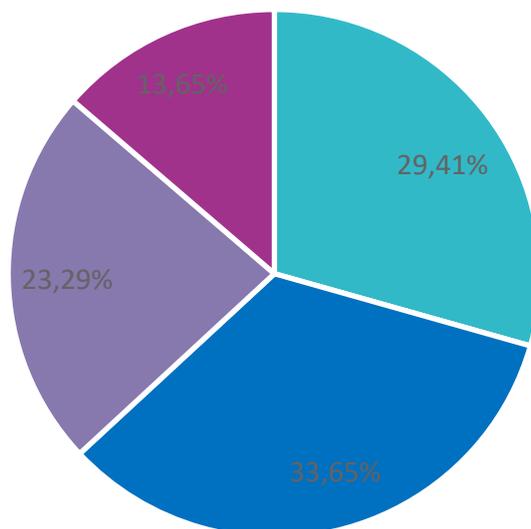
L'année 2020 confirme la tendance à la hausse des travaux réalisés, notamment en matière d'enfouissements où les demandes des communes sont restées soutenues, pour représenter 30% des programmations de travaux.

- Sécurisations
- Renforcements
- Extensions
- Enfouissements

Evolution des montants mandatés TTC de travaux sur le réseau de distribution



## Evolution des montants mandatés TTC de travaux sur le réseau de distribution



■ Enfouissements ■ Extensions ■ Renforcements ■ Sécürisations



## LES TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

A la demande des communes, le Syndicat intervient également dans le domaine de l'éclairage public.

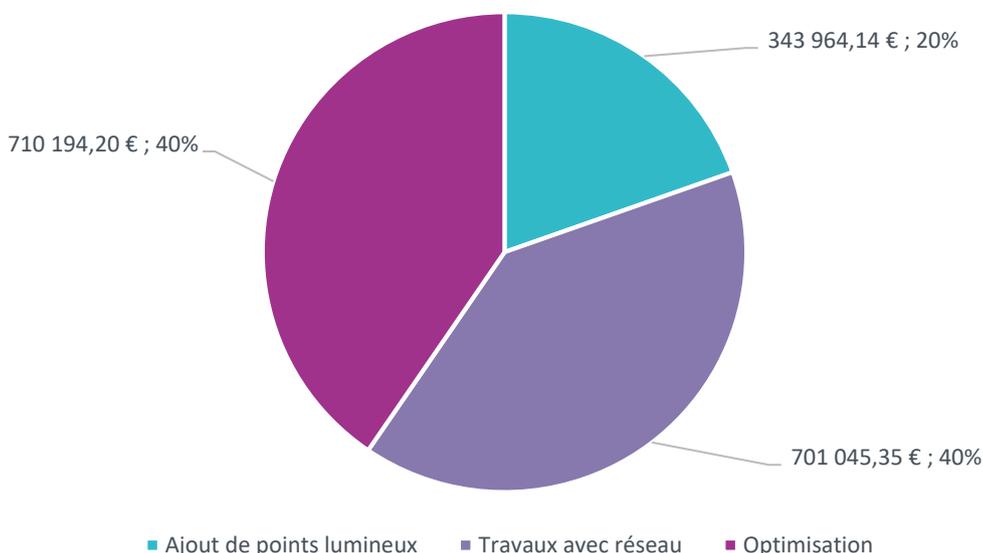
Souvent effectuées en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public.

Réalisée par le SIED 70 sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne la rénovation énergétique et le remplacement des luminaires énergivores par des leds, financé jusqu'à 80% par le SIED 70.

### CHIFFRE CLE 2020

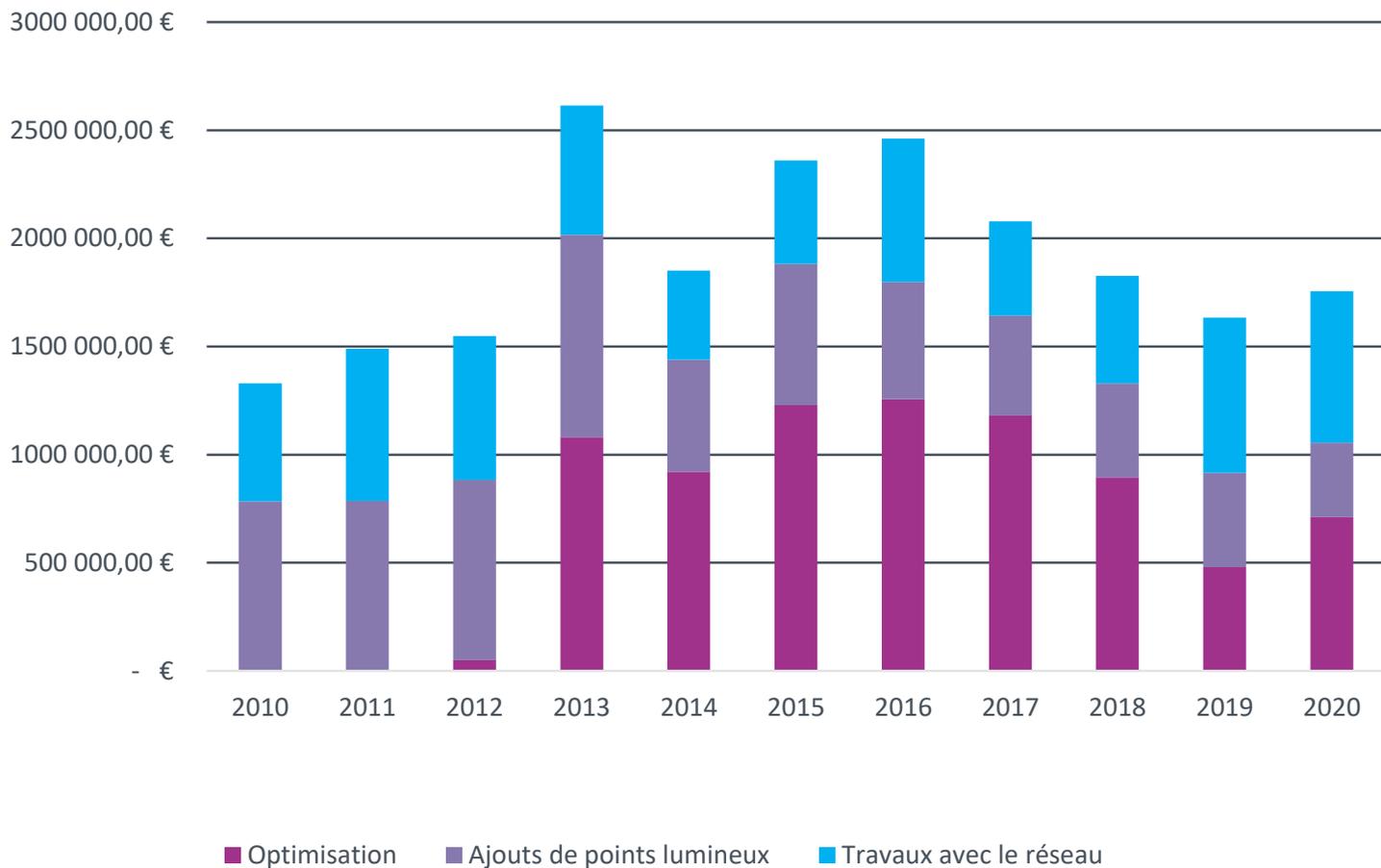
**1 760 k€**  
investis en éclairage public

### Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2020



■ Ajout de points lumineux ■ Travaux avec réseau ■ Optimisation

## Evolution des montants mandatés TTC de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



*Appui commun Electricité, Eclairage public, Téléphone et Fibre*

Toujours à la demande expresse des communes, le Syndicat peut construire un génie civil de communications électroniques, soit pour permettre la desserte du réseau filaire, soit pour permettre aux opérateurs le câblage en souterrain des lignes aériennes.

Exclusivement réalisée en coordination avec les travaux sur le réseau concédé d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé en étroite collaboration avec Orange et Haute-Saône Numérique pour la fibre optique.

Seuls les travaux d'enfouissement sont aidés financièrement par Orange, opérateur historique du réseau cuivre, qui prend en charge les travaux relatifs au câblage et participe à hauteur de 7,182€ par mètre linéaire de génie civil construit.

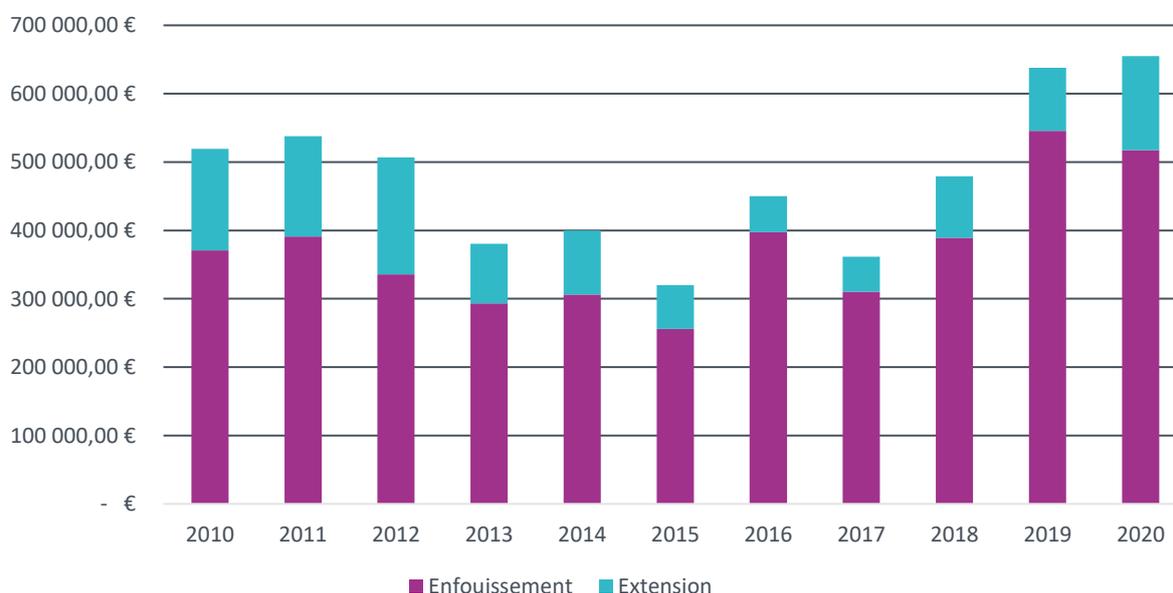
Fin 2020, une concertation entre le Syndicat, Orange et ses prestataires a été menée pour réduire les délais de réalisation des travaux de câblage. Une nouvelle procédure précise, notamment en terme de délais, a été validée par l'ensemble des intervenants.

## CHIFFRES CLES 2020

**137 k€**  
investis pour les nouveaux réseaux

**518 k€**  
pour l'enfouissement des lignes

Évolution des montants mandatés TTC de travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage déléguée



## LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

## CHIFFRE CLE 2020

84

communes avaient transféré leur compétence au SIED 70 au 31/12/2020

Par arrêtés des 22 janvier et 13 novembre 2020, Madame la Préfète de Haute-Saône a entériné le transfert de compétence des communes de CHAMPLITTE, ECUELLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, ROYE et DAMPIERRE-SUR-SALON. Les communes de GRAY-LA-VILLE et CORBENAY bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel.

Suite à une consultation lancée le 28 juillet 2019, la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel dans la commune de la Côte a été attribuée le 29 février 2020 à GRDF.

Le contrat de concession correspondant a été signé le 20 juillet 2020 en présence des maires de La Côte et de Roye ainsi que du Président du Conseil départemental et de la Présidente de la communauté de communes du Pays de Lure, co-financeurs du projet.

La construction de 4,5 km de réseau de distribution de gaz naturel posés depuis l'infrastructure gaz existante de Roye est estimée à 609 000 € HT. Les travaux ont démarré en février 2021 et leur réception devrait être effective en septembre de la même année.

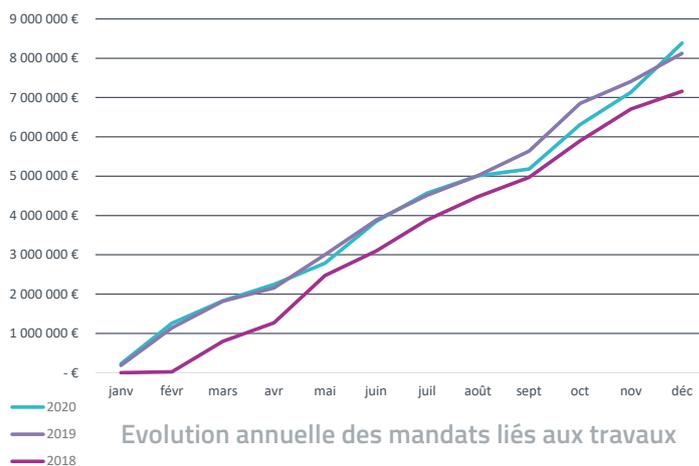
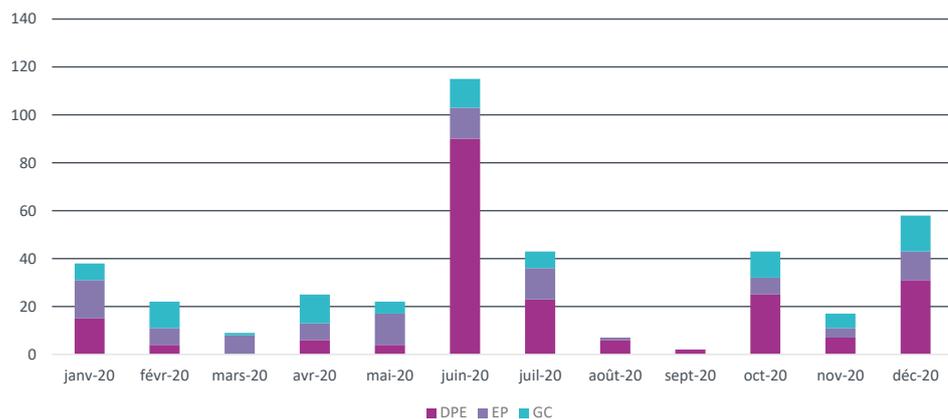
L'objectif est d'abord de desservir plusieurs clients industriels, en particulier Knaf Fibres, ainsi que la mairie et l'école de La Côte. Les clients résidentiels présents sur le tracé (sur Roye et La Côte) pourront bénéficier de l'énergie gaz dès les premiers travaux.

## LA CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a fortement été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Au-delà des nécessaires adaptations de travail, tant administratifs que sur les chantiers et du respect des gestes barrières, la mise en place rapide du télétravail a permis au service réseaux de maintenir un niveau élevé d'activité, comparable à celui de l'année 2019.

Nombre d'opérations soldées en 2020



Evolution annuelle des mandats liés aux travaux

La 1ère période de confinement de mars a notamment été mise à profit pour solder un nombre important d'affaires et ainsi diminuer l'impact financier sur les entreprises titulaires des marchés de travaux du Syndicat à l'arrêt.

Durant cette période, ont également été revues les conditions de réalisation des travaux par la mise à jour des prescriptions de sécurité pour permettre une reprise rapide des travaux.

Ainsi, la reprise des chantiers a pu avoir lieu dès le 23 avril 2020.

## LE BOIS ÉNERGIE



### ETUDES DE FAISABILITE

Le SIED 70 est intervenu en mission d'accompagnement sur des études de faisabilité bois-énergie, en partenariat avec l'ADERA afin d'apporter, aux collectivités intéressées, un appui administratif et technique dans le déroulement de leurs études. Les communes concernées en 2020 par cet accompagnement ont été les suivantes :

#### ● SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

La Commune de Saint-Loup-Sur-Semouse a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour chauffer le site du Conservatoire du Meuble et la Manufacture des Usines Réunies. Cette étude a également intégré la possibilité de créer un réseau de chaleur desservant les bâtiments publics du centre-ville et les logements collectifs du quartier du Chanois.

- Lancement de l'étude  
Juillet 2019
- Pré-rendu de l'étude  
Novembre 2019
- Rendu et présentation de l'étude  
Juillet 2020

	Conservatoire du Meuble Manufacture des Usines Réunies	Centre-ville	Quartier du Chanois
Puissances de la chaufferie	200 kW bois 2 x 500 kW gaz naturel	2 x 200 kW bois 2 x 500 kW gaz naturel	200 kW bois 500 kW gaz naturel
Taux de couverture plaquettes	73 %	81 %	85 %
Longueur du réseau de chaleur	125 ml	1 150 ml	385 ml
Besoins annuels en sous-stations	395 MWh	1 727 MWh	816 MWh
Investissement	505 000 € HT	1 335 000 €	488 000 € HT

#### ● AMANCE

La Commune d'Amance a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour chauffer la mairie et le gymnase.

- Lancement de l'étude  
Décembre 2019
- Pré-rendu de l'étude  
Mars 2020
- Rendu et présentation de l'étude  
Septembre 2020

#### BILAN DE L'ETUDE

- Puissance chaudières granulés : 90 kW
- Taux de couverture bois : 100 %
- Consommation de plaquettes : 20 tonnes
- Longueur du réseau de chaleur : 40 ml
- Besoins annuels en sous-stations : 87 MWh

L'investissement est estimé à 197 270 € HT frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 9 505 € TTC pour un PU moyen de 167 € TTC/MWh (PU de référence 201 € TTC).

## Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études bois-énergie

Depuis novembre 2019, le SIED 70 a passé un marché avec le bureau d'études thermiques PLANAIR du Valdahon pour la réalisation des études de faisabilité bois pour les communes et EPCI situés sur le territoire de la Haute-Saône. Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études.

Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté, et d'un accompagnement technique de l'ADERA.

Les communes concernées en 2020 par ces études de faisabilité bois sont les suivantes :

### ● ERREVET

La Commune d'Errevet a souhaité connaître la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter la mairie/école et les logements communaux, équipés de chaufferies fonctionnant avec des énergies fossiles et du chauffage électrique.

- Lancement de l'étude  
Janvier 2020
- Rendu intermédiaire de l'étude  
Mars 2020
- Rendu et présentation de l'étude  
Octobre 2020

#### BILAN DE L'ETUDE

- Puissance chaudières bois-plaquettes : 160 kW
- Taux de couverture plaquettes : 100 %
- Consommation de plaquettes : 85 tonnes
- Longueur du réseau de chaleur : 258 ml
- Besoins annuels en sous-stations : 254 MWh

L'investissement est estimé à 455 452 € HT frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 70 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 14 817 € TTC pour un PU moyen de 105 € TTC/MWh (PU de référence 150 € TTC).

### ● CHAMPAGNEY

La Commune de Champagny a souhaité connaître la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments publics et collectifs du centre-ville, équipés de chaufferies fonctionnant avec des énergies fossiles.

- Lancement de l'étude  
Janvier 2020

### ● VILLERS-LE-SEC

La Commune de Villers-le-Sec a souhaité connaître la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter la mairie, les écoles, le périscolaire, les ateliers et les logements communaux. Ces bâtiments sont équipés de chaufferies fonctionnant avec des énergies fossiles.

- Lancement de l'étude  
Août 2020

### ● GEVIGNEY-ET-MERCEY

La Commune de Gevigney-et-Mercey a souhaité connaître la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter la mairie, la salle des fêtes et les logements communaux, équipés de chaufferies fonctionnant avec des énergies fossiles et du chauffage électrique. Elle a également souhaité intégrer à cette étude les bâtiments de l'ADAPEI et de la SAHGEV.

- Lancement de l'étude  
Octobre 2020
- Rendu intermédiaire de l'étude  
Décembre 2020

## Schéma directeur

### ● RESEAU DE CHALEUR DE GRAY

Le syndicat mixte de la chaufferie de Gray s'est engagé dans une étude de schéma directeur de son réseau de chaleur afin d'envisager le devenir de son réseau à l'horizon 2030 et d'étudier différents scénarios de travaux à entreprendre durant cette période.

- Réunion de restitution, phase diagnostic  
Octobre 2020

## PHASE OPERATIONNELLE

Le SIED 70 est également intervenu pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des projets de construction de chaufferie bois-énergie avec les collectivités suivantes :

### ● SAINT-REMY-EN-COMTE

Réalisation d'une chaufferie granulés pour la mairie.

#### EQUIPEMENTS INSTALLES

- Puissance chaudières bois-granulés : 20 kW
- Taux de couverture bois : 100%
- Consommation de granulés : 6 tonnes
- Besoins annuels : 24 MWh

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre  
Août 2019
- Notification du marché de travaux  
Septembre 2020
- Mise en service prévue : Mars 2021
- Investissement : 46 321 € HT
- Aides obtenues : 30 862 € (67 %)

### ● VALAY

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant le pôle éducatif et deux bâtiments locatifs de la commune.

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre  
Janvier 2019
- Notification du marché de travaux  
Avril 2020
- Mise en service prévue  
Septembre 2021
- Investissement  
421 748 € HT
- Aides estimées  
337 398 € (80%)

#### EQUIPEMENTS INSTALLES

- Chaudière bois-plaquettes : 120 kW,
- Chaudière appoint-fioul : 245 kW
- Ballon-tampon : 2 500 litres
- Longueur du réseau de chaleur : 195 ml
- Puissance des sous-stations : 170 kW (+55 kW futurs)

#### PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- Production annuelle en chaufferie : 365 MWh/an
- Taux de couverture bois : 95%
- Consommation de plaquettes : 107 tonnes

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 19 600 € TTC pour un PU moyen de 60 € TTC/MWh.

### ● ERREVET

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant la mairie/école et les logements communaux.

- Convention SIED 70  
Novembre 2020
- Consultation maîtrise d'œuvre  
Décembre 2020

## TRANSFERT DE COMPETENCE

### ● MOIMAY

La Commune, suite aux conclusions de l'étude de faisabilité bois, a souhaité passer à la phase opérationnelle de son projet de construction d'une production de chaleur biomasse. Cette chaufferie alimenterait par un réseau de chaleur ses bâtiments communaux mais également les bâtiments de l'Association Pas à Pas, de l'école Sainte-Marie et les particuliers intéressés.

- Demande de transfert de compétence, «Production d'énergie renouvelable et Réseau de chaleur» au SIED 70  
Juin 2019
- Comité du SIED 70  
Décembre 2019
- Arrêté préfectoral  
Novembre 2020
- Investissements estimés  
780 000 € HT

#### PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- Production de chaleur : 624 MWh/an
- Consommation de plaquettes : 230 tonnes
- Besoins en sous-stations : 498 MWh/an

#### EQUIPEMENTS PREVUS

- Chaudières bois-plaquettes : 300 kW
- Taux de couverture bois : 100 %
- Longueur du réseau de chaleur : 1 200 ml
- Puissance des sous-stations : 393 kW

## ● VAUVILLERS

La Commune, suite aux conclusions de l'étude de faisabilité bois, a souhaité passer à la phase opérationnelle de son projet de construction d'une production de chaleur biomasse. Cette chaufferie alimenterait par un réseau de chaleur ses bâtiments communaux situés au centre-ville.

### EQUIPEMENTS PREVUS

- ☞ Chaudières bois-plaquettes : 250 kW
- ☞ Taux de couverture bois : 92 %
- ☞ Chaudières appoint-secours au gaz naturel : 200 kW
- ☞ Longueur du réseau de chaleur : 535 ml,
- ☞ Puissance des sous-stations : 420 kW

- ☞ Demande de transfert de compétence, «Production d'énergie renouvelable et Réseau de chaleur» au SIED 70  
Septembre 2019
- ☞ Comité du SIED 70  
Décembre 2019
- ☞ Arrêté préfectoral  
Novembre 2020
- ☞ Investissements estimés  
750 000 € HT

### PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ☞ Production de chaleur : 632 MWh/an
- ☞ Consommation de plaquettes : 191 tonnes
- ☞ Besoins en sous-stations : 532 MWh/an



Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services relatifs aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 2 258 700 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur. Le montant des aides obtenues s'élève à 1 015 331 €, ce qui représente un taux de 45% de subventions sur ces trois opérations. Le SIED 70 gère ces installations en régie, dans le cadre du service public. Les contrats d'approvisionnement et les marchés d'exploitation/entretien ont été attribués en octobre 2018 pour une durée de 3 ans.

Ces contrats ont été notifiés à :

#### EXPLOITATION/MAINTENANCE

##### ● CHAUFFERIES DE GY, MARNAY ET SCEY/SAONE

- Entreprise PALISSOT de Bucey-les-Gy
- Forfait de rémunération annuel pour Gy  
11 000 € HT
- Forfait de rémunération annuel pour Marnay  
14 000 € HT
- Forfait de rémunération annuel pour Scey/Saône  
13 800 € HT

#### APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES

##### ● CHAUFFERIES DE GY ET MARNAY

- Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans
- Plaquettes forestières criblées P31F05M25  
90,70 € HT/tonne

##### ● CHAUFFERIES DE SCEY/SAONE

- Plaquettes forestières criblées P31F01M35  
76,70 € HT/tonne

#### APPROVISIONNEMENT EN FIOUL

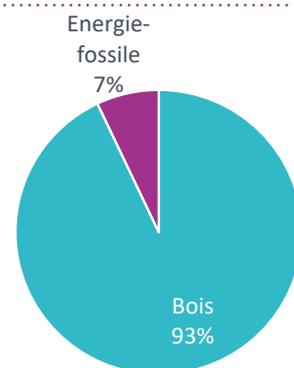
##### ● CHAUFFERIES DE MARNAY ET SCEY/SAONE

- Entreprise THEVENIN et DUCROT  
Agence de Chevigny-Saint-Sauveur
- PU € HT/litre : 0,65 € HT/litre

#### BILAN GLOBAL 2020 DES 3 RESEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITE

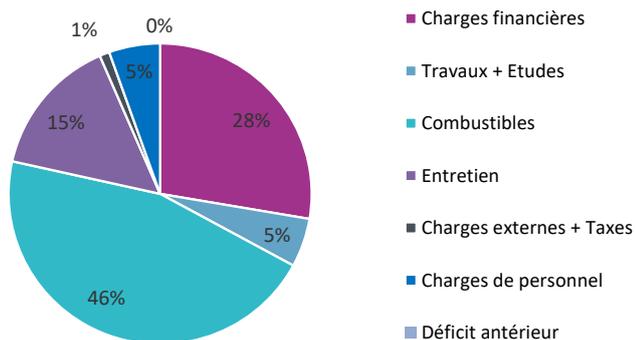
- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes
- 1 800 kW de puissance fioul (chaufferies de Marnay et Scey/Saône)
- 200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy)
- 2 924 ml de réseaux de chaleur
- 32 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 9 bâtiments publics et 11 particuliers
- 30 547 m<sup>2</sup> de surfaces chauffées
- 3 376 MWh produits
- 2 646 MWh facturés
- 1 120 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales
- 26 252 litres de fioul consommés en appoint-secours
- 6 tonnes de granulés consommés en appoint et secours
- 124 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie
- 78 % de rendement moyen des réseaux de chaleur

Part d'énergie produite

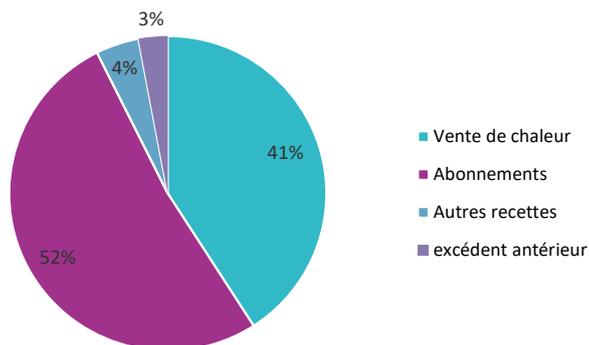


# LE BILAN FINANCIER

## Les dépenses des chaufferies



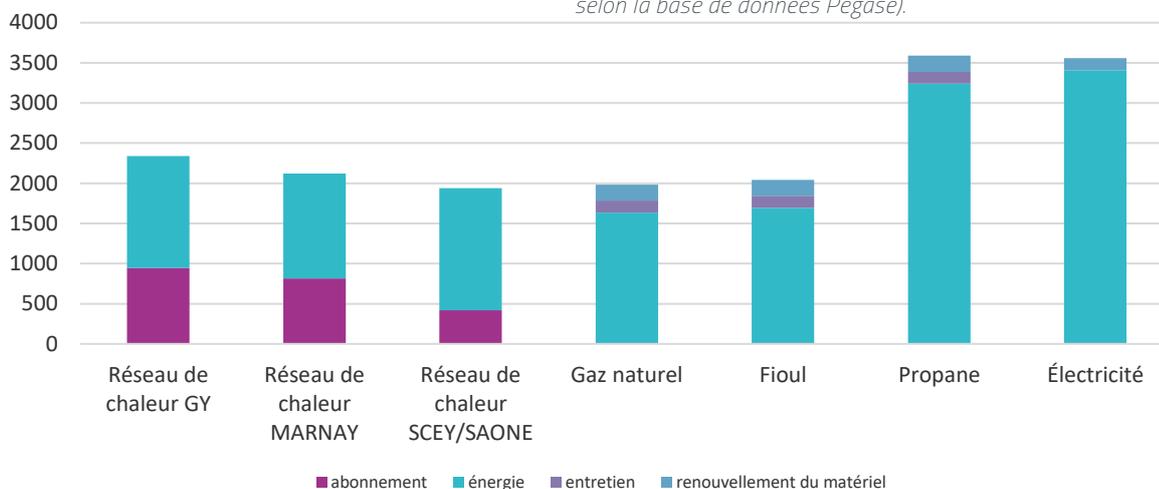
## Les recettes des chaufferies



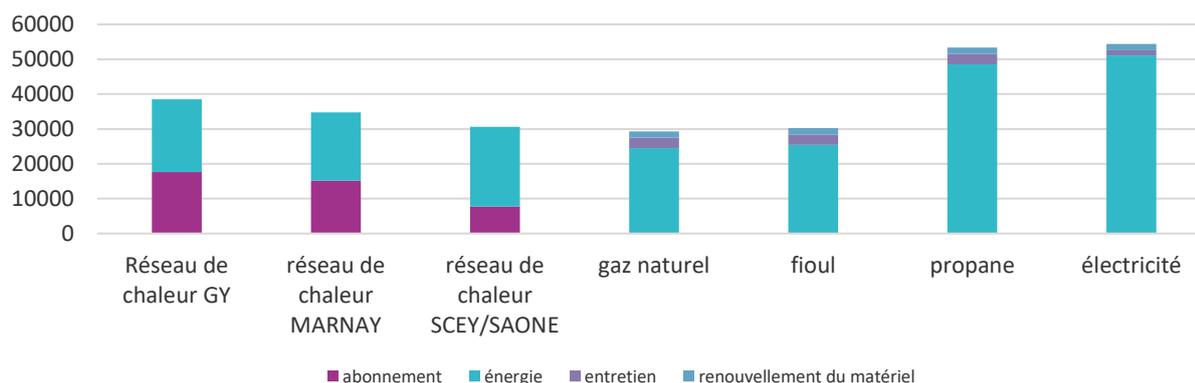
## Tarifs 2020 appliqués aux abonnés

	Réseau de chaleur	Tarifs TTC
Abonnement mensuel (URF - Unité de Répartition Forfaitaire)	Gy (108,97 URF)	22,07 €/URF
	Marnay (100 URF)	51,61 €/URF
	Scey-sur-Saône (1375 URF)	2,33 €/URF
Vente de chaleur	Gy	69,63 €/MWh
	Marnay	74,06 €/MWh
	Scey-sur-Saône	27,96 €/MWh

**Coût du chauffage pour une maison individuelle** Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'une maison individuelle de 20 MWh annuels avec un abonnement de 5 kW (tarifs 2019 selon la base de données Pégase).



**Coût du chauffage pour un collège** Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'un collège de 320 MWh annuels avec un abonnement de 280 kW (tarifs 2018 selon la base de données Pégase).





## LES RESEAUX DE CHALEUR

### Réseau de chaleur de Scey-sur-Saône

#### INFORMATIONS GENERALES

- Mise en service : septembre 2008
- 8 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 2 bâtiments publics et des logements
- Surfaces chauffées : 10 725 m<sup>2</sup>
- Longueur du réseau : 1 000 ml
- Puissance de la chaudière bois : 550 kW
- Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
- Coût d'investissement : 761 700 € HT
- Co-financeurs : FEDER 40%, ADEME 18%, Conseil départemental de la Haute-Saône 18%, pour un montant d'aide de 578 892 €

#### APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- Plaquettes forestières : 398 tonnes livrées
- Fioul : 12 741 litres livrés

#### PRODUCTION D'ENERGIE

- Energie fournie au réseau : 1 188 MWh
- Arrêt de la saison de chauffe 2019-2020 : 4 juin 2020
- Démarrage de la saison de chauffe 2020-2021 : 23 septembre 2020
- Rendement du réseaux : 80%

#### ENTRETIEN ET MAINTENANCE

##### ● OPERATIONS COURANTES

- Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires
- Ramonages mensuels et annuels
- Enlèvement des big-bags
- Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau
- Contrôles réglementaires
- Contrôle des sous-stations, des compteurs
- Nettoyage des filtres

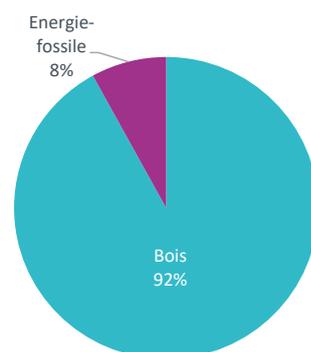
#### INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2020

##### ● EQUIPEMENTS REMPLACES

- Remplacement allumeur à air chaud de la chaudière bois

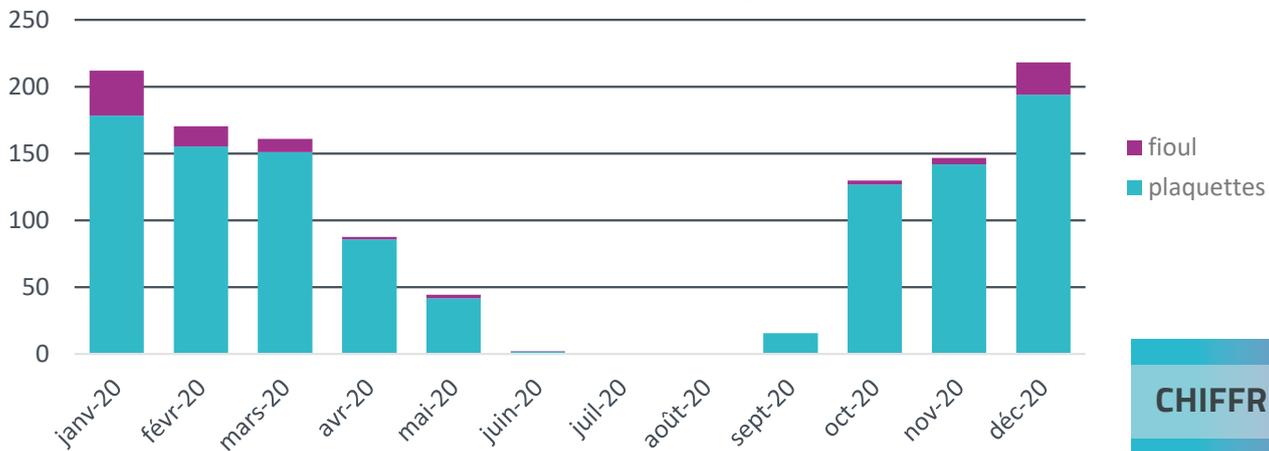
##### ● DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION AVEC LES PRINCIPALES AMELIORATIONS PRECONISEES

- Vérification, réétalonnage ou remplacement de la sonde d'oxygène
- Vérification et adaptation des réglages de combustion au combustible actuel
- Ramonage de la chaudière
- Installation d'une vanne de sectionnement motorisée sur chaque chaudière
- Suppression des variateurs de vitesse des pompes de charge, câblage direct
- Adaptation de l'automate TREND pour la commande des vannes motorisées
- Modification de la programmation de l'automate
- Ajout d'une carte d'acquisition de données MBus automate TREND
- Equipement tous les compteurs de chaleur de carte d'émission MBus



Part d'énergie produite par combustible

## Répartition de la production d'énergie



## CHIFFRE CLE 2020

**954 MWh**  
énergie facturée  
aux abonnés

## Répartition de l'énergie distribuée en MWh



## Réseau de chaleur de Gy

### INFORMATIONS GENERALES

- ☞ Mise en service : novembre 2014, extension du réseau en novembre 2019
- ☞ 3 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 pôle éducatif
- ☞ Surfaces chauffées : 5 342 m<sup>2</sup>
- ☞ Longueur du réseau : 290 ml
- ☞ Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW
- ☞ Puissance de la chaudière granulée : 200 kW
- ☞ Coût d'investissement : 454 700 € HT
- ☞ Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 29,5 % et Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté 2,3%, pour un montant d'aide de 144 595 €

### APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- ☞ Plaquettes forestières : 180 tonnes livrées
- ☞ Granulés : 5 tonnes consommées

### PRODUCTION D'ENERGIE

- ☞ Energie fournie au réseau : 487 MWh
- ☞ Arrêt de la saison de chauffe 2019-2020 : 5 juin 2020
- ☞ Démarrage de la saison de chauffe 2020-2021 : 23 septembre 2021
- ☞ Rendement du réseau : 86%

### ENTRETIEN ET MAINTENANCE

#### ● OPERATIONS COURANTES

- ☞ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires
- ☞ Ramonages mensuel et annuels
- ☞ Enlèvement des bacs à cendres
- ☞ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau
- ☞ Contrôles réglementaires
- ☞ Contrôle des sous-stations, des compteurs
- ☞ Nettoyage des filtres

### INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2020

#### ● EQUIPEMENTS REMPLACES

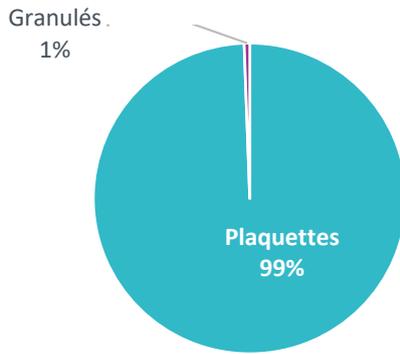
- ☞ Remplacement de la vis de décendrage de la chaudière plaquettes

### ETUDE EN COURS

#### ● EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR POUR LE RACCORDEMENT DE L'EHPAD

- ☞ Réalisation d'une sous-station : EHPAD 250 kW
- ☞ Extension du réseau de chaleur : 320 ml
- ☞ Investissement estimé : 160 000 € HT
- ☞ Aide estimée : 74 000 €

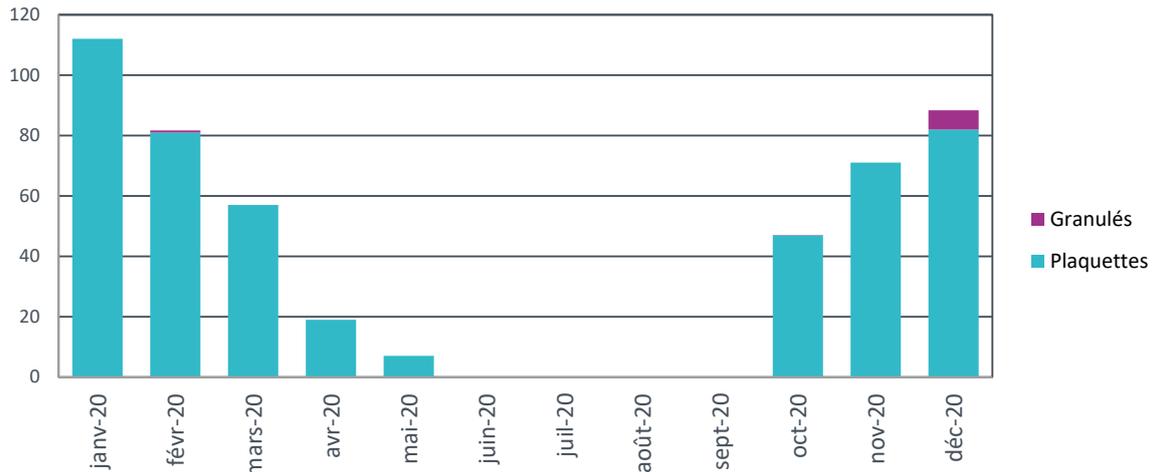
## Part d'énergie produite par combustible



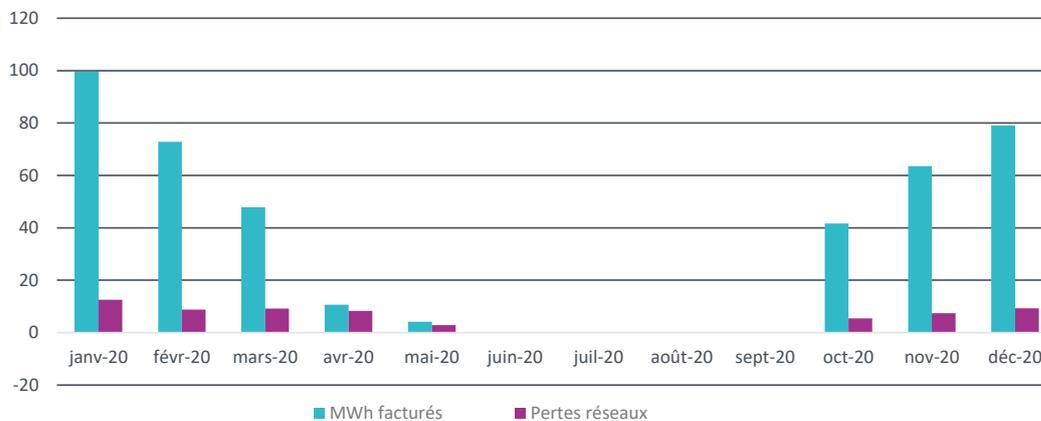
## CHIFFRE CLE 2020

**419 MWh**  
énergie facturée  
aux abonnés

## Répartition de la production d'énergie



## Répartition de l'énergie distribuée en MWh



## Réseau de chaleur de Marnay

### INFORMATIONS GENERALES

- Mise en service : septembre 2015
- 21 bâtiments raccordés : 1 collège + logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeuble de logements Habitat 70, 11 particuliers
- Surfaces chauffées : 14 480 m<sup>2</sup>
- Longueur du réseau : 1 630 ml
- Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
- Puissance de la chaudière fioul : 800 kW
- Coût d'investissement : 1 042 300 € HT

- Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 14%, FEDER 8%, ADEME 6%, pour un montant d'aide de 291 844 €

### APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- Plaquettes forestières : 550 tonnes livrées
- Fioul : 17 248 litres livrés

### PRODUCTION D'ENERGIE

- Energie fournie au réseau : 1 700 MWh
- Arrêt de la saison de chauffe : 15 juin 2020

- Démarrage de la saison de chauffe : 24 septembre 2019
- Démarrage de la chaudière bois : 24 septembre 2019
- Rendement du réseau de chaleur : 75 %

#### ENTRETIEN ET MAINTENANCE

##### ● OPERATIONS COURANTES

- Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires
- Ramonages mensuel et annuels
- Enlèvement des bacs à cendres
- Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau
- Contrôles réglementaires
- Contrôle des sous-stations, des compteurs
- Nettoyage des filtres

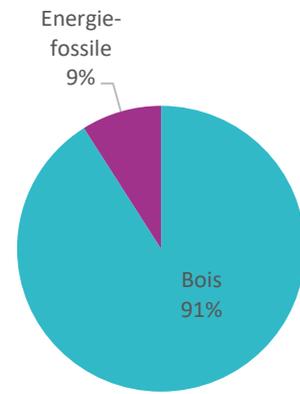
#### INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2020

##### ● QUIPEMENTS REMPLACES

- Remplacement de la vis d'alimentation de la chaudière bois
- Remplacement du circulateur du recyclage sur la chaudière bois
- Réparation des deux moteurs de ventilateurs
- Remplacement de deux pignons et d'une chaîne sur l'alimentation de la chaudière bois

#### PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- Néant



Part d'énergie produite par combustible

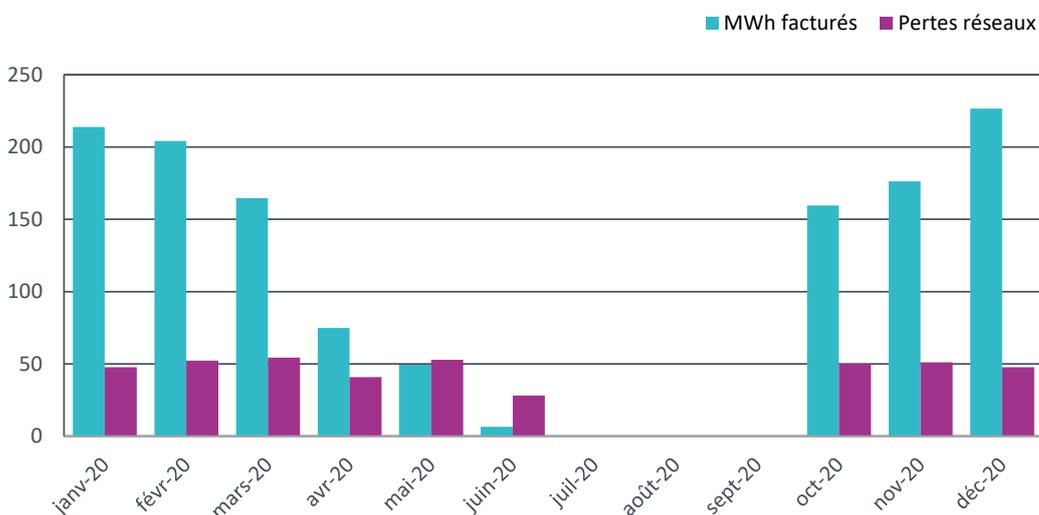
#### CHIFFRE CLE 2020

**1 272 MWh**  
énergie facturée  
aux abonnés

Répartition de la production d'énergie



Répartition de l'énergie distribuée en MWh



# LE PHOTOVOLTAÏQUE

29 notes d'opportunité réalisées en 2020

## Demandes pour une note d'opportunité en 2020

- AMAGE
- BOUGNON
- BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE
- CENDRECOURT
- CHASSEY-LES-MONTBOZON
- CHAUVIREY-LE-CHATEL
- COLOMBE-LES-VESOUL
- CREUSE (LA)
- CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES
- FAVERNEY
- MIGNAVILLERS
- MONTUREUX-LES-BAULAY
- VERLANS
- VOUHENANS
- VYANS-LE-VAL

## Demande de transfert de compétence

- SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE**
  - Puissance estimée PV : 33 kWc
  - Productivité annuelle : 29 900 kWh
  - Estimation de l'installation : 45 000 € HT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT**
  - Puissance estimée PV : 36. kWc
  - Productivité annuelle : 35 400 kWh
  - Estimation de l'installation : 43 200 € HT
- VILLERS-LE-SEC**
  - Puissance estimée PV : 30 kWc
  - Productivité annuelle : 27 690 kWh
  - Estimation de l'installation : 43 300 € HT

## Notes d'opportunité réalisées en 2020

- AILLEVILLERS ET LYAUMONT
- AMANCE
- AUXON
- BOUHANS-ET-FEURG
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RAHIN ET CHERIMONT
- CHAMPEY
- CHAUX-LA-LOTIERE
- CHENEVREY-ET-MOROGNE
- COURCHATON
- DEMANGEVELLE
- ESPRELS
- FRAHIER-ET-CHATEBIER
- FRANCHEVELLE
- FREDERIC-FONTAINE
- FRESSE
- GEVIGNEY-ET-MERCEY
- GOUHENANS
- GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT
- LIEFFRANS
- MAGNY-VERNOIS
- MAILLEY-ET-CHAZELOT
- MEURCOURT
- MONT-SAINT-LEGER
- SIVU DES VOSGES SAONOISES
- VERLANS
- VESOUL
- VILLERS-LE-SEC
- VORAY-SUR-L'OGNON

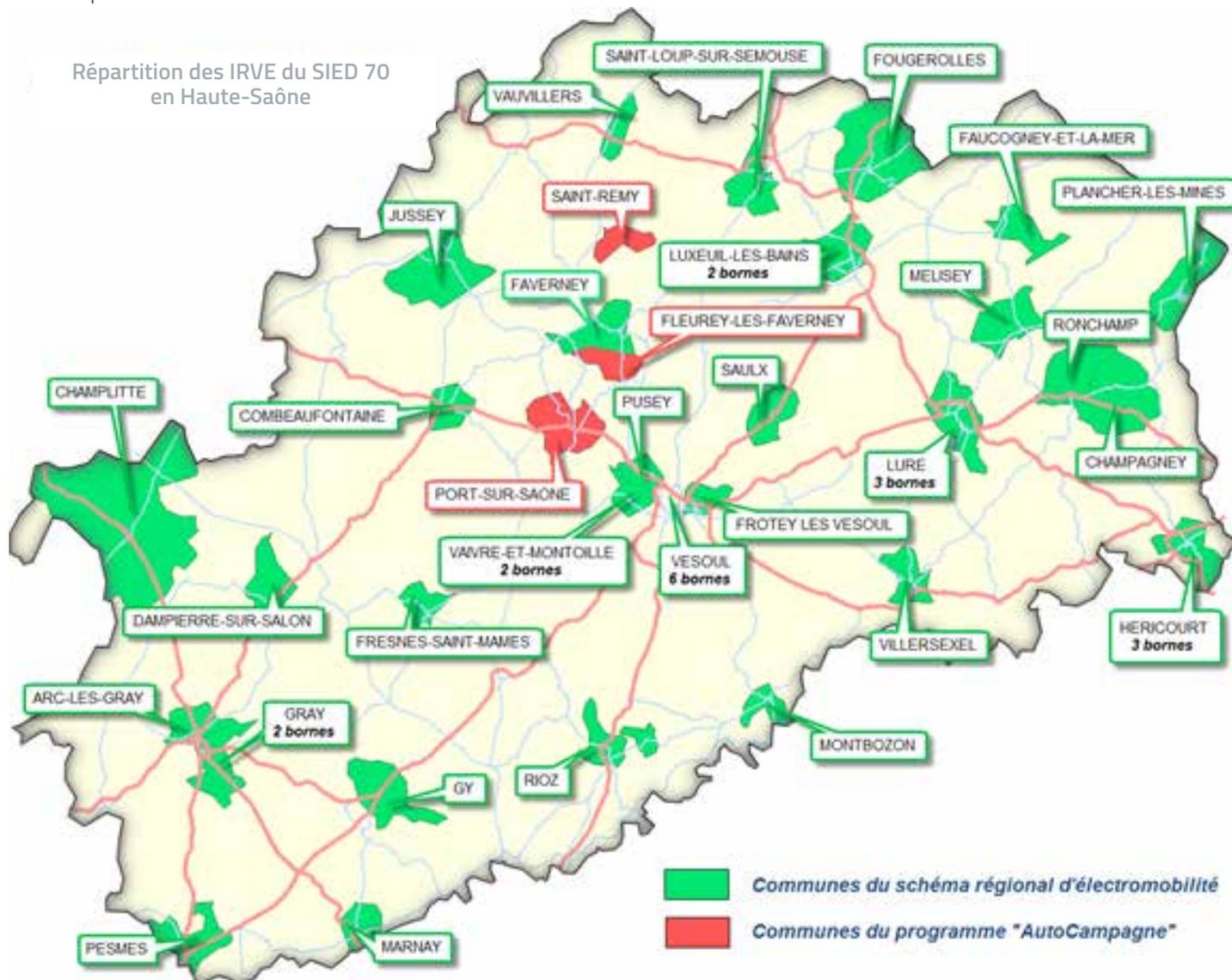


## L'ELECTRO-MOBILITE

### Un important maillage

Installées entre 2017 et 2018, **45 bornes de recharge** couvrent le territoire départemental. Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, accessibles 24h/24h et 7j/7j, équipées chacune de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batterie de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 2h30 et 1h30 pour la RENAULT Zoé.

Répartition des IRVE du SIED 70 en Haute-Saône



## Un nombre d'utilisateurs en constante progression

Cette année encore, le service enregistre une augmentation des utilisateurs pour atteindre 549 utilisateurs différents à la fin de l'année 2020 (448 en 2019, et 242 en 2018). En 2020, 10% des utilisateurs représentent environ 50% des charges, qui en moyenne, durent 4h30. Les dix bornes les plus utilisées dans le département représentent 47% des charges. Principalement implantées en milieu urbain, ces points de charges ont été utilisés par 353 utilisateurs différents.

Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les usagers de Haute-Saône peuvent accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement. Les badges, gratuits pour les habitants du département, peuvent être commandés en ligne sur le site internet du SIED 70 : [www.sied70.fr/irve](http://www.sied70.fr/irve)



En 2020, 10 500 sessions de charge ont été enregistrées. Au nombre de 5 400 en 2018 puis 11 000 en 2019, l'année 2020 est été fortement impactée durant les 2 mois de confinement en avril et mai (-77% entre mars et avril 2020). Malgré une fréquentation stable, la puissance totale fournie est égale à 175 000 kWh, soit une augmentation de 38% par rapport à 2019.

## Une gratuité des charges prolongée

Aucune contribution financière n'est demandée aux utilisateurs depuis la mise en place des bornes de recharge en 2017. Le Bureau syndical, par délibération du 29 septembre 2020, a prolongé la période de gratuité jusqu'à fin 2022.

Le coût lié au fonctionnement des IRVE, supporté en 2020 par le Syndicat (hors sinistres et travaux divers), s'élève à 58 795€ TTC dont :

- Maintenance, supervision : 25 855€ TTC
- Fourniture d'électricité : 32 940€ TTC

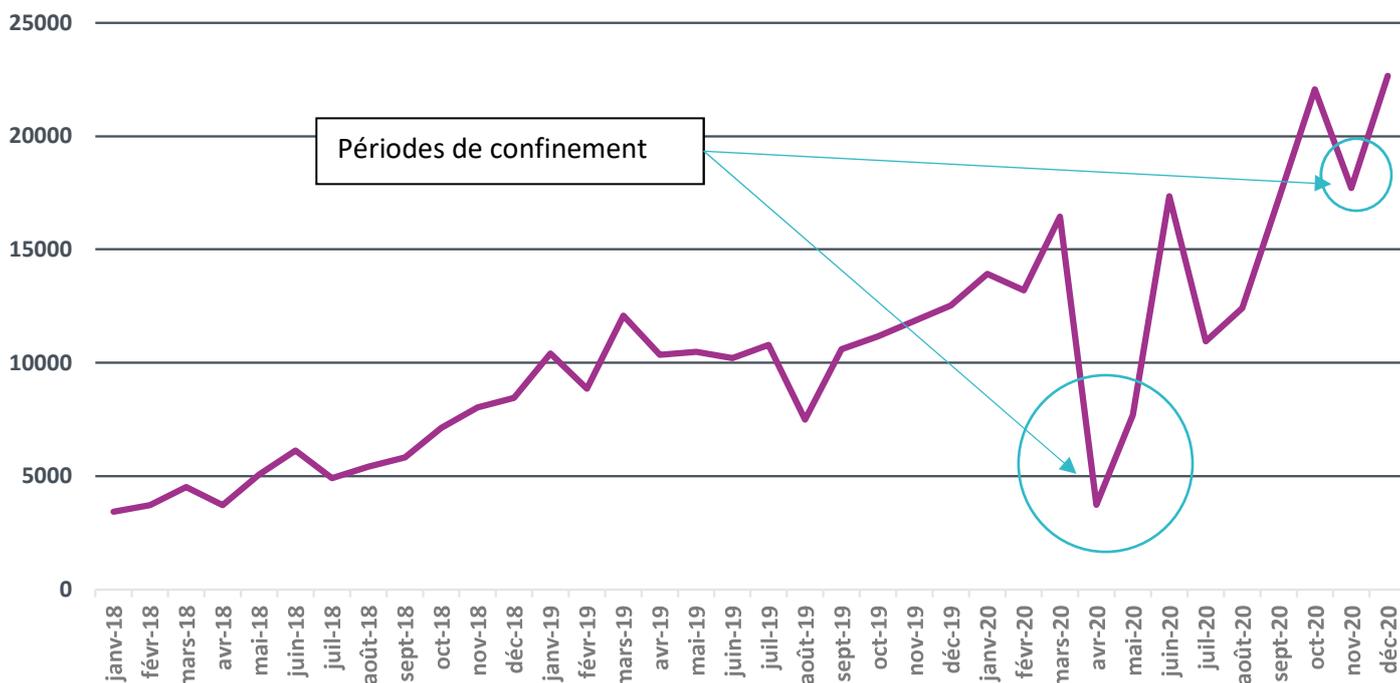
### CHIFFRES CLES

**46**  
bornes de recharge en  
Haute-Saône

**10 500**  
sessions de charges  
enregistrées

**175 000**  
kWh délivrés

### KWh délivrés



## LE SERVICE AUX COMMUNES



33 communes ont adhéré  
au service CEP en 2020

### LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : CEP

Les tarifs d'adhésion pour 3 ans au service CEP ont été établis en Bureau syndical par délibération n°7 du 6 mai 2019 :

- ↪ Communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE (Cat. 3 et 4) : 250 €
- ↪ Communes qui conservent la TCFE (Cat. 1) : 250 € par commune + 1 € par habitant
- ↪ EPCI : (1 000 € + 200 € par bâtiment) x (1-0,5 x population versant la taxe / population totale de l'EPCI)

33 collectivités ont adhéré au service CEP en 2020. Il s'agit de :

- ↪ ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE
- ↪ AMAGE
- ↪ AUTOREILLE
- ↪ BEAUMOTTE-LES-PIN
- ↪ BOUHANS-LES-MONTBOZON
- ↪ BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY
- ↪ CHARGEY-LES-GRAY
- ↪ CITERS
- ↪ CORRE
- ↪ CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES
- ↪ CUBRY-LES-FAVERNEY
- ↪ FOUCHECOURT
- ↪ FOUVENT-SAINT-ANDOCHE
- ↪ FROTEY-LES-VESOUL
- ↪ GENEVREUILLE
- ↪ GEZIER-ET-FONTENELAY
- ↪ JUSSEY
- ↪ LOULANS-VERCHAMP
- ↪ MAILLEY-ET-CHAZELOT
- ↪ MARNAY
- ↪ MONTBOZON
- ↪ MONTJUSTIN-ET-VELOTTE
- ↪ PONT-SUR-L'OGNON
- ↪ QUARTE (LA)
- ↪ RUPT-SUR-SAONE
- ↪ SAINT-BRESSON
- ↪ SAINT-BROING
- ↪ SAINT-GERMAIN
- ↪ TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE
- ↪ TROMAREY
- ↪ VAIVRE (LA)
- ↪ VELLEFAUX
- ↪ VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY

L'adhésion au service CEP permet en outre de bénéficier de la gratuité des audits énergétiques dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment

Si le service CEP a pu être renforcé en cours d'année avec l'arrivée d'un second CEP en mars 2020, l'activité du service CEP a été fortement perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 rendant difficile les déplacements et les visites sur site, puis par le départ de ce second CEP début décembre 2020.

### LA VALORISATION ET VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) CLASSIQUES

Depuis 2014, le SIED 70 assiste techniquement les collectivités, dans l'élaboration des dossiers de demande de Certificat d'Economies d'Energie. Celles-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu pour leurs CEE.

En 2020, le Syndicat n'a pas procédé à la vente de CEE-classiques.

Néanmoins, au cours de l'année, le SIED 70 a procédé en partenariat avec le SICECO (Syndicat d'Energie de la Côte d'Or), le SIEEEN (Syndicat d'Energie de la Nièvre) et le SDEY (Syndicat d'Energie de l'Yonne) à la valorisation de 11 734 438 KWh cumac.

# LE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ENERGIE

Par délibération du 11 juillet 2016, le Bureau syndical a décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergies constitué par les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

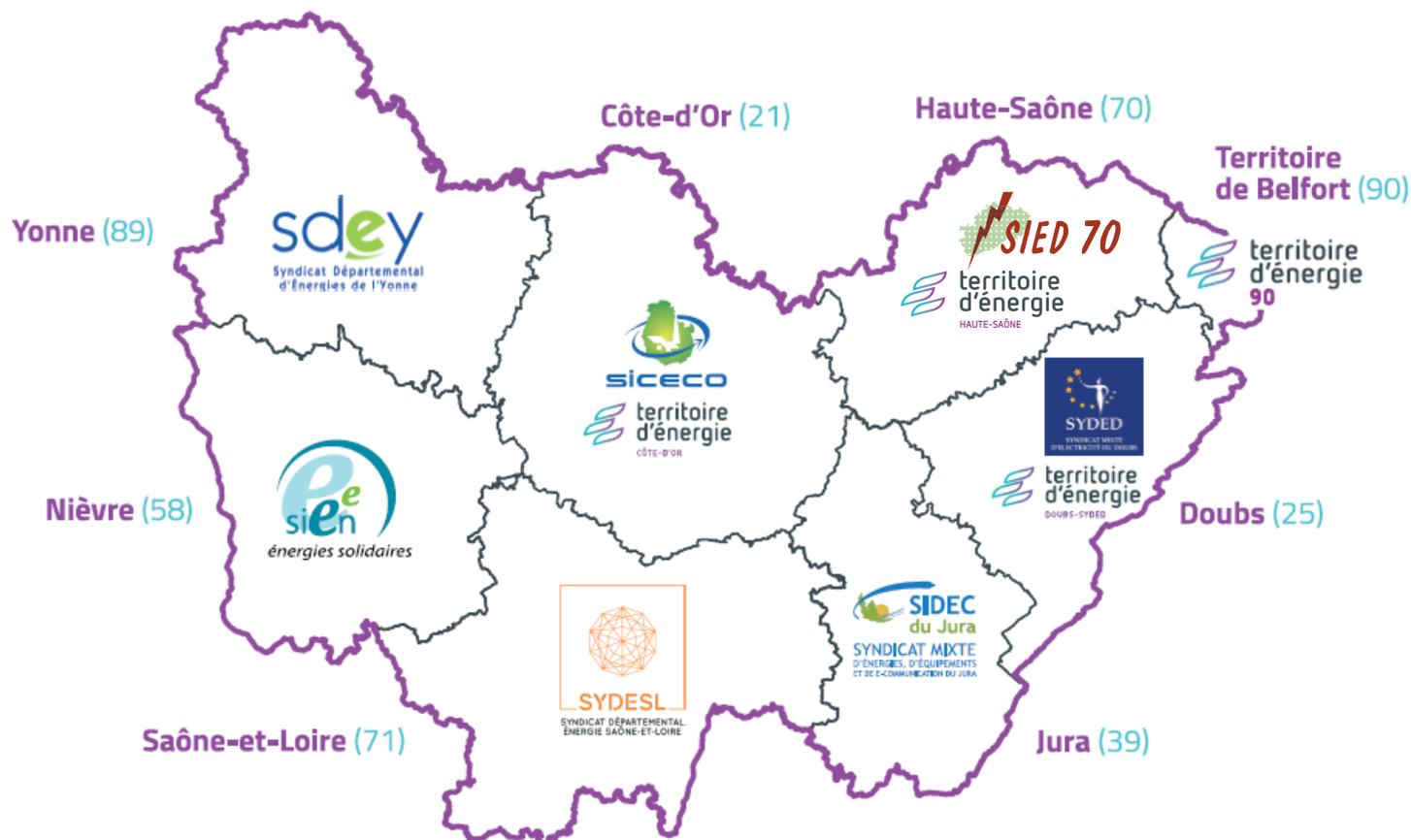
La dynamique d'un groupement et la mutualisation des besoins sur le territoire de la région permet de mettre en place une mise en concurrence plus efficace et d'obtenir des offres plus compétitives de la part des fournisseurs.

Le SIED 70, en tant que gestionnaire du groupement sur le département de la Haute-Saône, a ainsi assisté les collectivités et établissements publics du département (communes, EPCI, etc...) dans leur adhésion au groupement d'achat d'énergies des Syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

Il a effectué la promotion du groupement d'achat d'énergies, étudié au cas par cas les contrats, et mené à bien l'adhésion des futurs clients du groupement.

La loi Energie Climat a prévu, notamment, une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité aux seuls consommateurs non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros, ce qui se résume par le tableau ci-dessous :

Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes ≤ 2 millions d'€	Possibilité de conserver le tarif règlementé de vente avec attestation d'éligibilité
Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes > 2 millions d'€	Obligation de souscrire une offre de marché
Entité légale employant 10 personnes ou plus		Obligation de souscrire une offre de marché



Les collectivités, qui ne remplissaient pas ces conditions cumulatives, ne pouvaient plus bénéficier des tarifs réglementés après le 31 décembre 2020.

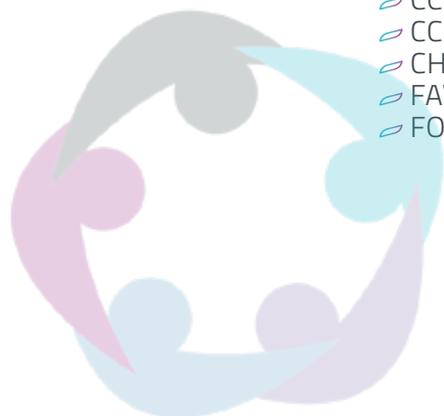
Le Syndicat a proposé aux collectivités concernées, situées sur le secteur Enedis uniquement, d'adhérer au groupement d'achat de Bourgogne Franche-Comté jusqu'au 28 février 2020 pour leur permettre la mise en concurrence des différentes offres des fournisseurs.

A ce titre, les collectivités suivantes ont adhéré pour la période 2021-2022 :

- FROTEY-LES-VESOUL
- PORT-SUR-SAONE
- MELISEY
- CC LES COMBES
- CC RAHIN ET CHERIMONT
- CC TRIANGLE VERT
- CC4R
- CHAMPAGNEY
- CORBENAY
- FRAHIER ET CHATEBIER

Pendant que les collectivités suivantes, déjà adhérentes, ont renouvelé leur adhésion pour l'électricité < 36 kVA pour utilisation 2021-2022 :

- ROYE
- CC PAYS D'HERICOURT
- CC PAYS DE VILLERSEXEL
- CC TERRES DE SAONE
- CC VAL MARNAYSIEN
- CCAS HERICOURT
- CCAS LUXEUIL
- CHAMPLITTE
- FAVERNEY
- FOUGEROLLES
- HERICOURT
- LUXEUIL LES BAINS
- NOIDANS LES VESOUL
- QUINCEY
- RIOZ
- RONCHAMP
- SAINT LOUP SUR SEMOUSE
- SAINT SAUVEUR
- SIVU DU RAHIN
- VILLERSEXEL



Le SIED 70 a également conseillé les collectivités situées sur le territoire de la SICAE EST (qui ne peuvent pas accéder actuellement au groupement d'achat d'énergies) ainsi que certaines collectivités (4) qui n'avaient pas pu adhérer au groupement d'achat des syndicats dans les délais impartis pour leurs consultations d'achat d'électricité à mettre en œuvre.

Durant l'année 2020, la campagne d'adhésion pour l'achat de gaz naturel pour la période 2022-2025 a aussi été lancée.

L'année 2020 a également vu le début de l'utilisation de e-Mage (application en ligne de Management des Achats Groupés d'Énergies par les collectivités adhérentes. Ce logiciel, mis à disposition des adhérents du groupement est un réel plus pour ces derniers : il permet de centraliser toutes les factures (notamment dans le cas de plusieurs fournisseurs) et de contrôler les consommations.

Il autorise ainsi :

- la gestion des adhésions en ligne
- le contrôle des factures
- l'optimisation des factures
- leur conservation en ligne pendant 2 ans
- la mise à disposition de courbes de charge (sur demande)



## LE GROUPEMENT D'ACHAT DE GRANULES

En collaboration avec le SYDED, le SIED 70 a proposé aux collectivités de la Haute-Saône, d'adhérer au groupement d'achat de granulés.

### CALENDRIER

- Juillet 2020, limite d'adhésion au groupement
- Août 2020, consultation fournisseurs granulés
- Septembre 2020, attribution du marché de fourniture

### PRIX UNITAIRE 225 € HT/TONNE

#### COLLECTIVITES HAUT-SAONOISES ADHERENTES, POUR UN VOLUME DE 200 TONNES :

- AUTREY-LE-VAY
- BOUHANS-ET-FEURG
- BUCEY-LES-GY
- CHATENEY
- CHENEBIER
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- ECHENOZ-LA-MELINE
- FRAHIER-ET-CHATEBIER
- FRESSE
- GY
- MONTCEY
- SIED 70
- SIVU DE CHAMPFLEUREY



## LES AIDES FINANCIERES



### LE RESEAU D'ELECTRICITE

Les contributions des demandeurs aux travaux d'électricité sont définies dans des fiches intégrées au guide des aides du SIED 70.

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité).

Elles représentent :

- Les 518 communes de moins de 2000 habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.
- Les 3 communes de moins de 2 000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE).
- Les 16 villes de plus de 2 000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

### L'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour les travaux d'éclairage public, les communes peuvent faire le choix de conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux et de faire réaliser les travaux par l'entreprise de leur choix. Dans cette hypothèse, au-delà des conseils techniques que peuvent fournir les services du Syndicat, une aide financière est versée par le SIED 70, au même niveau que pour les travaux réalisés par le Syndicat. A ce titre, en 2020, 366 k€ ont été versés aux communes sur présentation des factures mandatées.

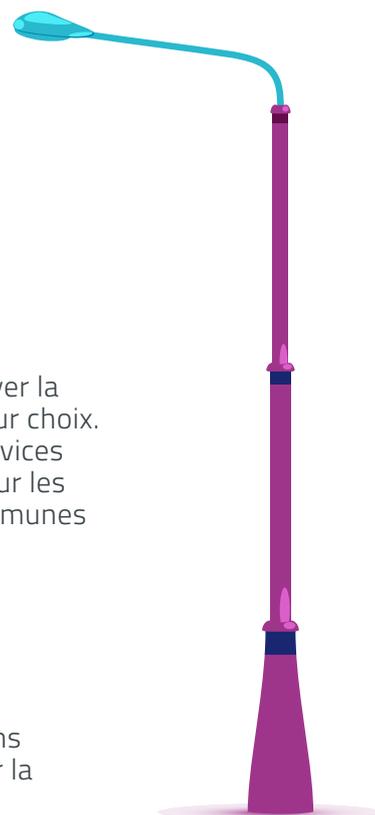
A ce montant, il faut ajouter la contribution du SIED 70 aux travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage : 312 000 €.

Comme pour les travaux sur le réseau public d'électricité, ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité).

#### PLUS D'INFO

Les participations financières versées par le SIED 70 pour les travaux sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux>



## LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS

Le SIED 70 lance désormais chaque année un appel à projets « Rénovation thermique des bâtiments » doté de 1 million d'euros destiné à aider les collectivités dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.

Par délibération du 14 octobre 2019, le Bureau syndical a décidé d'augmenter le plafond de la subvention octroyée qui passe de 50 000 € à 75 000 € HT et de favoriser les projets à haut niveau de performance en passant le taux de subvention pour les projets atteignant le niveau BBC-EFFINERGIE :

- de 50% à 70% pour les communes dans lesquelles le SIED 70 perçoit la TCFE
- de 25% à 30% pour les communes dans lesquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE dans la limite de 80% de subventions publiques.

Au cours de l'année 2020, 44 dossiers ont été étudiés. Le jury de l'appel à projets 2020 a retenu 29 projets totalisant 720 000 euros de subventions notifiées.

Sur la même période, le SIED 70 a versé 196 500 € aux collectivités lauréates pour les aider dans leurs travaux de rénovation thermique des bâtiments.

## LES AIDES AU BOIS ENERGIE

Depuis mars 2019, le SIED 70 a mis en place une aide au financement des études de faisabilité bois-énergie pour l'ensemble des communes et EPCI du territoire de la Haute-Saône. Cette aide s'élève à 10% du montant HT de l'étude, limitée à 1 000 €.

A ce titre, pour l'année 2020, 1 802,76 € d'aides ont été notifiées à 3 communes (Dampierre-sur-Salon, Bouhans-et-Feurg, Saint-Sauveur) pour leurs études de faisabilité bois et 2 682,76 € ont été versés pour 5 études de faisabilité (Saint-Sauveur, Villars le Pautel, Syndicat Scolaire de Lavoncourt, PETR du Pays Graylois, Dampierre-sur-salon, Bouhang et Feurg).

Depuis janvier 2019, le SIED 70 a mis en place une aide à l'investissement pour la réalisation de chaufferies bois-énergie pour l'ensemble des communes et EPCI du territoire de la Haute-Saône. Cette aide s'élève à :

- 400€ / kW bois pour des chaudières de puissance inférieure à 499 kW,
- 200 € / kW bois pour des chaudières de puissance supérieure à 500 kW.

● A ce titre, pour l'année 2020, 118 000 € d'aides ont été notifiées aux communes suivantes pour leurs projets de travaux :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- SAINT-REMY-EN-COMTE
- VALAY
- FROIDECONCHE
- CHENEBIER

● 12 000 € d'aides aux travaux ont été versés aux communes de :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- SAINT-REMY-EN-COMTE



## L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE



Rénovation énergétique du  
logement communal de GERMIGNEY  
AVANT



APRES

Dans le cadre de son appel à projets «Maîtrise de l'énergie», le SIED 70 propose aux collectivités dont le projet a été retenu par la commission «Environnement et maîtrise de l'énergie», une prestation gratuite d'accompagnement administratif et technique en phase travaux.

Les communes concernées en 2020 par cet accompagnement ont été les suivantes :

### ● RUHANS

- Rénovation énergétique du logement communal
- Niveau de performance énergétique après travaux BBC rénovation

➤ Convention SIED 70  
Octobre 2019

➤ Notification du marché de maîtrise d'œuvre  
Février 2020

➤ Notification des marchés de travaux  
Octobre 2020

➤ Réception prévue  
Mars 2021

➤ Investissement  
139 043,61 € HT

➤ Aides obtenues  
92 844,19 € (67 %)

### ● MAGNY-VERNOIS

- Rénovation énergétique de la boulangerie et du logement communal
- Niveau de performance énergétique après travaux Performance (BBC plus)

➤ Convention SIED 70  
Décembre 2019

➤ Notification du marché de maîtrise d'œuvre  
Février 2020

➤ Accord du permis de construire  
Décembre 2020

➤ Réception prévue  
Décembre 2021

➤ Estimation APD  
602 180 € HT

➤ Aides estimées  
347 670 € (58 %)

### ● GERMIGNEY

- Rénovation énergétique du logement communal
- Niveau de performance énergétique après travaux BBC rénovation

➤ Convention SIED 70  
Novembre 2019

➤ Notification du marché de maîtrise d'œuvre  
Janvier 2020

➤ Notification des marchés de travaux  
Juillet 2020

➤ Réception prévue  
Mai 2021

➤ Investissement  
117 047,63 € HT

➤ Aides obtenues  
78 781,22 € (67 %)



Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°42 concerne celles du Comité syndical des 29 février, 29 août et 24 octobre 2020 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 13 janvier, 2 mars, 29 juin et 29 septembre 2020.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

### CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

#### **DELIBERATION N°1 - Bilan 2019 de la chaufferie de Scy-Sur-Saône**

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scy-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 1 712.75€ pour 2019 et ait proposé d'appliquer les pénalités aux entreprises, à savoir : 7 680 € pour ONF ENERGIE et 10 723.37 € pour PALISSOT, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

#### **DELIBERATION N°2 - Bilan 2019 chaufferie de Gy**

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 4 303.44€ pour 2019 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2019, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

#### **DELIBERATION N°3 – Bilan 2019 de la chaufferie de Marnay**

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 14 084.39€ pour 2019 et ait proposé d'appliquer les pénalités à l'entreprise, à savoir : 7 095.33 € pour PALISSOT, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2019, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

### BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

#### **DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020**

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2020 ci-après :

##### Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 41 extensions à Aillevillers-et-Lyaumont, Amoncourt, Andelarrot, Aulx-les-cromary, Beaujeu-Saint-Vallier, Pierrejux-Et-Quitteur, Bourbeville, Calmoutier, Chassey-Les-Montbozon, Côte (la), Cult, Demie (la), Echenoz-La-Meline, Eromagny, Faverney, Fleurey-Les-Faverney, Frahier-Et-Chatebier, Gevigney-Et-Mercey, Gurgeon, Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Grattery, Jasney, Lure, Luze, Magny (les), Malachère (la), Moffans-Et-Vacheresse, Pusey, Raze, Romaine (la), Roye, Saint-Germain, Saint-Sulpice, Saulx, Scy-Sur-Saone-Et-Saint-Albin, Scye, Sornay, Treslilly, Vaivre-Et-Montoille, Vouhenans et Vregille.
- ✚ 3 renforcements à Frahier-et-Chatebier, Gevigney-et-Mercey et Saint-Bresson.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Buthiers, Cerre-Les-Noroy, Mignavillers, Noidans-le-Ferroux, Vaivre-et-Montoille, Voivre (la), Saint-Germain, Vars et Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus à Fresne-Saint-Mames, Jussey, Montureux-et-Prantigny, Tremblois (le), Vars et Vereux.

##### Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à Champey, Saint-Sauveur et Villers-Sur Port.
- ✚ 7 renforcements à Bourguignon-Les-Conflans, Chapelle-les-Luxeuil (la), Héricourt, Noidans-le-Ferroux, Saint-Bresson, Vaux-Le-Moncelot et Velesmes-Echevanne.
- ✚ 19 extensions à Bonboillon, Bucey les Gy, Buthiers, Cerre les Noroy, Colombe les Vesoul, Echenoz-La-Meline, Larret, Mignavillers, Gevigney-Et-Mercey, Gurgeon, Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Pusey, Saint Germain, Sornay Vaivre et Montoille, Velesme Echevanne, Vy les Filain et Vars.

##### Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 20 opérations à Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-Et-Quitteur, Buthiers, Cerre-Les-Noroy, Clairegoutte, Cult Frahier-Et-Chatebier, Gevigney-Et-Mercey, Grattery, Jasney, Luze, Malachère (La), Marnay, Mignavillers, Moffans-Et-Vacheresse, Raze, Saint-Sulpice, Sornay, Vaivre-Et-Montoille, Vars et Vregille.

#### ***DELIBERATION N°2 - Bilan 2019 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône***

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 1 712.75€ pour 2019, le Bureau syndical valide les pénalités appliquées aux entreprises, à savoir : 7 680 € pour ONF ENERGIE et 10 723.37 € pour PALISSOT. Il approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2019.

#### ***DELIBERATION N°3 - Bilan 2019 chaufferie de Gy***

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 4 303.44€ pour 2019, le Bureau syndical approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire 2019 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2019.

#### ***DELIBERATION N°4 - Bilan 2019 chaufferie de Marnay***

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 14 084.39€, le Bureau syndical valide les pénalités appliquées à l'entreprise, à savoir : 7 095.33 € pour PALISSOT. Il approuve la proposition du Président de réduire les factures de fin d'année 2019 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire.

#### ***DELIBERATION N°5 – AMO Maîtrise de l'Energie des Bâtiments***

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président d'offrir la possibilité, pour les lauréats de l'appel à projets «maîtrise de l'énergie dans les bâtiments », de bénéficier d'un accompagnement gratuit du SIED70 par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### ***DELIBERATION N°6 - Hydroélectricité : Groupement de commande avec le SIBVHO***

Par délibération n°7 du 25 juin 2018, le Bureau Syndical avait considéré opportun de poursuivre le projet de construction de centrale hydroélectrique de Pont Sur l'Ognon, parallèlement à ce projet, il est envisagé de constituer un parcours en eaux vives. Il est proposé d'établir un groupement de commandes afin de désigner un seul maître d'œuvre pour l'ensemble de ces opérations, en passant un accord-cadre mono-attributaire. Le coordonnateur de ce groupement en serait le SIED 70. Le Bureau syndical approuve la proposition du Président et l'autorise à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### ***DELIBERATION N°7 - Groupement d'achat d'énergie SDE BFC***

Par délibération n°6 du 11 juillet 2016, le Bureau syndical avait décidé l'adhésion du SIED 70 au groupement d'achat d'énergie des Syndicats d'Energies de Bourgogne-Franche-Comté, dont le Syndicat de la Nièvre est coordonnateur. La loi Energie Climat prévoit une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs non domestiques qui emploient plus de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros, ce qui est le cas du SIED 70. Le SIED 70 ne pourra donc plus bénéficier des contrats existants au tarif réglementé dit « bleus » à partir du 1er janvier 2021. En conséquence, le Bureau syndical confirme son acceptation des termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, il autorise l'adhésion du SIED 70 en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés pour les sites le concernant. Il donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

#### ***DELIBERATION N°8 – Groupement de commande IRVE***

Le marché passé dans le cadre du groupement d'achat constitué avec, notamment, le SGAR Franche-Comté et le syndicat d'énergie du Doubs, arrive à échéance le 15 janvier 2021. Par ailleurs, il est nécessaire de passer de nouveaux marchés afin de permettre de continuer à assurer l'entretien, l'exploitation voire la création d'infrastructures de recharge. Pour ce faire, le Bureau Syndical accepte d'adhérer au groupement de commandes constitué par les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté dont le Syndicat d'Energie de l'Yonne est le coordonnateur, il valide les termes de la convention constitutive relative au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, la maintenance, l'exploitation et la supervision de bornes de charge pour véhicules électriques.

#### ***DELIBERATION N°9 – Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)***

Le programme ACTEE constitue pour les 8 syndicats d'énergies l'opportunité de renforcer leur service d'efficacité énergétique proposé à leurs collectivités adhérentes dans l'objectif de mutualiser leurs actions, d'accélérer et de massifier leur mise en œuvre, le Bureau syndical valide la candidature du SIED 70 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Énergétique (AMI CEDRE), et valide la désignation du SICECO, Territoire d'Energie Côte-d'Or, comme coordonnateur du groupement des huit syndicats d'énergies.

#### ***DELIBERATION N°10 - Audits énergétiques Subvention Région BFC***

Le SIED70 accompagne les collectivités avec un programme d'aide sous forme d'appel à projets pour la maîtrise énergétique des bâtiments. Il met en avant un accompagnement sur le long terme avec le service de Conseil en Energie Partagé

(CEP), avec des études d'aide à la décision (audits énergétiques). L'ensemble des projets recensés et à venir du territoire par le SIED 70 en 2019 conduit à un montant prévisionnel de ces audits énergétiques estimé à 200 000 € HT sur 3 ans. Le bureau syndical décide donc de solliciter les aides financières de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.

#### **DELIBERATION N°11 – Document unique du SIED 70**

Après en avoir pris connaissance, le Bureau syndical prend acte des documents relatifs à l'évaluation des risques professionnels et du programme des mesures de prévention qui doivent être mises en place.

#### **DELIBERATION N°12 – Recrutement d'un technicien**

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien afin d'assurer la responsabilité d'un secteur suite à l'accroissement de l'activité du SIED 70. En l'absence de candidature de fonctionnaire titulaire, le Bureau syndical se réserve la possibilité de recruter un contractuel.

#### **DELIBERATION N°13 – Indemnité du receveur**

Le Bureau syndical décide d'octroyer à Monsieur Etienne SAID, comptable public de la trésorerie de Vesoul, receveur du SIED70 depuis le mois d'avril 2019, une indemnité de conseil égale à 50% du montant maximum autorisé par la réglementation en vigueur.

### **COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 29 FEVRIER 2020**

#### **DELIBERATION N°1 - Contrat de concession de gaz naturel sur la commune de La Côte**

Par délibération n°1 du 6 juillet 2019 le Comité syndical a approuvé le principe d'une concession sur 30 ans de distribution de gaz naturel en réseau pour la commune de La Côte en partant de la commune de ROYE. La commission d'ouverture des plis réunie le 10 décembre 2019 a considéré l'offre de GRDF comme recevable. La desserte de la commune de La Côte est limitée dans un premier temps au raccordement de l'industriel KNAUFF en tenant compte de la desserte de la mairie et de l'école et potentiellement, de la zone d'activité « aux graviers ». Le Comité syndical approuve le choix de GRDF comme concessionnaire et valide la convention de concession, le cahier des charges et ses annexes ainsi que la convention contribution financière du SIED 70 aux travaux d'un montant de 437 000 € HT. Le Comité syndical fixe également la participation financière des communes de La Côte et Roye a, respectivement, 47 090 € et 16 576 €.

#### **DELIBERATION N°2 – Modification du règlement intérieur**

Afin de faciliter les opérations de vote lors des prochaines élections du SIED70, le Comité syndical adopte la modification de « l'Article 12 – Votes » du règlement intérieur, en ajoutant la mention suivante :

« Pour les opérations électorales de début de mandat, il sera procédé aux votes au moyen de boîtiers électroniques permettant d'assurer le secret du vote, la sincérité des opérations électorales, la surveillance du scrutin et la possibilité du contrôle par le juge ».

#### **DELIBERATION N°3 - Comptes de gestion 2019 du budget principal et de ses 7 budgets annexes**

Le Comité syndical approuve les comptes de gestion relatifs au budget principal du syndicat et à ses 7 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-Sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay », « Chaufferie de Vesoul » et « Production électrique renouvelable » dressés par le Receveur syndical et déclare que, ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget principal de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif 2019 du budget principal avec un excédent global de clôture de 7 643 637,85€ et qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	11 002 226,84 €	11 217 145,20 €	
-Dépenses	14 895 342,04 €	9 483 096,18 €	
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>- 3 893 115,20 €</b>	<b>1 734 049,02 €</b>	<b>- 2 159 066,18 €</b>
+ Résultat antérieur report	76 389,89 €	9 726 314,14 €	9 802 704,03 €
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>- 3 816 725,31 €</b>	<b>11 460 363,16 €</b>	<b>7 643 637,85 €</b>
+ Restes à réaliser	- 165 062,59 €		
Recettes	5 528 915,76 €		
-Dépenses	5 693 978,35 €		
<b>= RESULTAT FINAL</b>	<b>- 3 981 787,90 €</b>	<b>11 460 363,16 €</b>	<b>7 478 575,26 €</b>

#### **DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2019 qui présente un déficit global de clôture de 1 859.28 € comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 859.28 €
Recettes	0€

**DELIBERATION N° 6 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2019 qui présente un excédent global de clôture de 3 579,13 € et qui peut se résumer comme suit :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	34 100,00 €
Recettes	37 679,13 €

(1) y compris la reprise des résultats 2018

**DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2019 qui présente un excédent global de clôture de 2 000.46 € et qui peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	54 916,57 €	161 350,92 €	
-Dépenses	57 592,93 €	150 252,09 €	
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>- 2 676,36 €</b>	<b>11 098,83 €</b>	<b>8 422,47 €</b>
+ Résultat antérieur reporté	4 677,05 €	- 11 099,06 €	- 6 422,01 €
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>2 000,69 €</b>	<b>- 0,23 €</b>	<b>2 000,46 €</b>
+ Restes à réaliser	- 1 892,13 €		
Recettes	- €		
-Dépenses	1 892,13 €		
<b>= RESULTAT FINAL</b>	<b>108,56 €</b>	<b>- 0,23 €</b>	<b>108,33 €</b>

**DELIBERATION N°8 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2019 qui présente un excédent global de clôture de 5 100.44 €.et qui peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	22 144,09 €	58 223,47 €	
-Dépenses	44 784,98 €	58 205,35 €	
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>- 22 640,89 €</b>	<b>18,12 €</b>	<b>- 22 622,77 €</b>
+ Résultat antérieur reporté	27 741,52 €	- 18,31 €	27 723,21 €
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>5 100,63 €</b>	<b>- 0,19 €</b>	<b>5 100,44 €</b>
+ Restes à réaliser	- 9 779,99 €		
Recettes	- €		
-Dépenses	9 779,99 €		
<b>= RESULTAT FINAL</b>	<b>- 4 679,36 €</b>	<b>- 0,19 €</b>	<b>- 4 679,55 €</b>

**DELIBERATION N° 9 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2019 qui présente un déficit global de clôture de 2 543,31 et qui peut se résumer comme ci-après :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	56 097,42 €	165 519,78 €	
-Dépenses	58 769,18 €	165 519,78 €	
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>- 2 671,76 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 2 671,76 €</b>
+ Résultat antérieur reporté	128,45 €	- €	128,45 €
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>- 2 543,31 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 2 543,31 €</b>
+ Restes à réaliser	10 782,65 €		
Recettes	- €		
-Dépenses	10 782,65 €		
<b>= RESULTAT FINAL</b>	<b>- 13 325,96 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 13 325,96 €</b>

**DELIBERATION N° 10 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » 2019 qui présente excédent global de clôture de 81 820.90 € et qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	12 960,00 €
Recettes	99 280,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	4 499.10 €
Recettes	0 €

**DELIBERATION N° 11 - Compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » de 2019**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » 2019 qui présente excédent global de clôture de 69 792,27 €.et qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	17 852.67 €
Recettes	98 940.39 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	11 295.45 €
Recettes	0 €

**DELIBERATION N° 12 - Reprise des résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes**

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2019 comme suit :

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en l'excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	11 460 363.16 €	-3 816 725.31 €	3 981 787.90 €	7 478 575.26 €	/	0 €	3 816 725.31
Conseil	-1 859.28 €	0 €	/	/	/	/	/
Prestations de services	3 579.13 €	0 €	/	3 579.13 €	/	/	/
Chaufferie Scey	-0.23 €	2 000.69 €	/	/	-0.23 €	2 000.69 €	/
Chaufferie Gy	-0.19 €	5 100.63 €	/	/	-0.19 €	5 100.63 €	/
Chaufferie Marnay	0 €	-2 543.31 €	/	/			-2 543.31 €
Chaufferie Ves	-4 499.10 €	86 320.00 €	/	/	4 499.10 €	86 320.00 €	/
Production électrique renouvelable	-11 295.45 €	81 087.72 €	/	/	11 295.45 €	81 087.72 €	/

**DELIBERATION N° 13 - Budget primitif principal 2020**

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2020 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après.

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020 si nécessaire avant le vote du budget 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	363500.00	013	Atténuation de charges	15 000.00
012	Charges de personnel	849 100.00	70	Produits des services	171 200.00
65	Autres Charges de gestion courante	182 021.00	72	Travaux en régie	1 524 700.00
67	Charges exceptionnelles	103 000.00	73	Impôts et taxes	3 000 000.00
68	Dotations amortissements & provisions	4 231 750.00	75	Autres produits de gestion courante	1 302.000.00
022	Dépenses imprévues	7 000.00	77	Opérations d'ordre entre section	2 109 400.00
023	Virement à la section d'investissement	5 120 250.00	002	Résultat reporté	7 478 575.26
Total section		10 856 621.00	Total section		15 600 875.26
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
13	Subvention d'investissement	2 013 400.00	10	Dotations fonds divers réserves	49 500.00
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	13	Subventions d'investissement	7 286 626.04
204	Subventions d'équipements versées	4 881 433.20	20	Immobilisations incorporelles	18 300.00
21	Immobilisations corporelles	527 000.00	23	Immobilisations en cours	1 100 285.35
23	Immobilisations en cours	10 411 868.98	27	Autres Immobilisations financières	1 070 265.35
27	Autres immobilisations financière	1 604 465.35	28	Amortissement des Immobilisations	4 231 750.00
020	Dépenses imprévues	15 000.00	45	Opérations pour compte de tiers	7 593 524.37
45	Opérations pour compte de tiers	7 175 376.17	021	Virement de la section de fonctionnement	5 120 250.00
001	Solde reporté	3 816 725.31	024	Produits de cessions	3 000.00
				Affectation au compte 1068	3 981 787.90
Total section		30 455 269.01	Total section		30 455 269.01

**DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe « Conseil » 2020**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2020 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
012	Charges de personnel	45 000.00	74	Dotations et participations	24 000.00
002	Résultat reporté	1 859.28	77	Produits exceptionnel	22 859.28
Total section		46 859.28	Total section		46 859.28

**DELIBERATION N° 15 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2020**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2020, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	61 600.00	74	Vente prestations de services	42 000.00
67	Charges exceptionnelles	76 000.00	77	Produits exceptionnels	92 020.87
			002	Résultat reporté	3 579.13
Total section		137 600.00	Total section		137 600.00

**DELIBERATION N° 16 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	85 200.00	70	Ventes produits	112 240.23
012	Charges de personnel	5 700.00	042	Produits exceptionnels	40 770.00
66	Charges financières	4 700.00			
68	Dotations amortissements & provisions	55 210.00			
022	Dépenses imprévues	2 200.00			
0.23	Virement à la section d'investissement	0.23			
Total section		153 010.23	Total section		153 010.23
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
13	Subvention d'investissement	40 770.00	013	Subvention d'investissement	2 600.00
16	Remboursement emprunts	13 500.00	16	Emprunt et dette assimilée	21 151.44
020	Dépenses imprévues	1 000.00	28	Amortissement des immobilisations	55 210.00
21	Immobilisations	25 692.13	001	Résultat reporté	2 000.69
Total section		80 962.13	Total section		80 962.13

#### **DELIBERATION N° 17 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Gy**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	33 200.00	70	Vente produits	58 428.19
012	Charges de personnel	2 900.00	77	Produits exceptionnels	7 322.00
66	Charges financières	3 200.00			
022	Dépenses imprévues	2 800.00			
042	Dotations amortissements & provisions	23 850.00			
002	Résultat reporté	0.19			
Total section		65 750.19	Total section		65 750.19
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
13	Subvention s'investissement	7 322.00	13	Subventions d'investissement	10 500.00
21	Immobilisations corporelles	9 779.99	28	Amortissement des immobilisations	23 850.00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 250.00	001	Résultat reporté	5 100.63
23	Immobilisations en cours	7 098.64			
020	Dépenses imprévues	1 000.00			
Total section		39 450.63	Total section		39 450.63

#### **DELIBERATION N° 18 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Marnay**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	96 000.00	70	Ventes Produits	161 860.00
012	Charges de personnel	7 600.00	042	Opérations d'ordre entre section	14 760.00
66	Charges financières	8 600.00			
68	Dotations aux amortissements	64 420.00			
Total section		176 620.00	Total section		176 620.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	20 782.65	16	Emprunt et dette assimilée	12 165.96
16	Remboursement emprunt	38 500.00	040	Opérations d'ordre entre section	84 420.00
13	Subvention d'investissement	14 760.00			
001	Résultat reporté	2 543.31			
Total section		76 585.96	Total section		76 585.96

**DELIBERATION N° 19 - Budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Vesoul**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 de la Chaufferie de Vesoul, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
012	Charges personnel	17 000.00	77	Produits exceptionnels	24 099.10
042	Opérations d'ordre entre section	2 600.00			
002	Résultat reporté ou anticipé	4 499.10			
Total section		24 099.10	Total section		24 099.10
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	97 420.00	013	Subvention d'investissement	8 500.00
			040	Opérations d'ordre entre section	2 600.00
			001	Résultat reporté	86 320.00
Total section		97 420.00	Total section		97 420.00

**DELIBERATION N° 20 - Budget primitif annexe 2020 « Production électrique renouvelable »**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2020 « Production électrique renouvelable », précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2021 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2020, si nécessaire avant le vote du budget de 2021, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	15 000.00	70	Ventes produits	44 595.45
012	Charges de personnel	17 000.00			
042	Opérations d'ordre entre section	1 300.00			
002	Résultat reporté ou anticipé	11 295.45			
Total section		44 595.45	Total section		44 595.45
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	400 000.00	13	Subvention d'investissement	10 675.00
23	Immobilisations en cours	181 500.00	16	Emprunts et dettes assimilées	488 437.28
			28	Amortissement des immobilisations	1 300.00
			001	Résultat reporté	81 087.72
Total section		581 500.00	Total section		581 500.00

**DELIBERATION N° 21 – Augmentation de capital BF Énergie / SEML « Côte d'Or Energies »**

Le Comité syndical autorise l'augmentation du capital de la filiale BF Énergie de la SEML Côte-d'Or Énergies qui correspond à un apport complémentaire de la somme de 70 960 euros libérée intégralement. Cette augmentation de capital n'implique pas de modification de la répartition des sièges au Conseil de direction (1 siège par actionnaire). Il est précisé qu'un pacte d'Associés, en cours d'élaboration, va régir les modalités de fonctionnement de la gouvernance de la filiale BF Énergie.

**D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 2 MARS 2020****DELIBERATION N°1 – Fin du marché ONF Energie Fourniture de plaquettes Chaufferie de Scey**

Après que le Président ait précisé qu'un nouveau marché de fournitures de plaquettes a été signé le 16 décembre 2019 avec la Sté GIRARD BOIS pour permettre d'obtenir des plaquettes de meilleure qualité pour la chaufferie de Scey-sur-Saône, et que la Sté ONF Energie, titulaire du marché précédent n'a pas souhaité continuer ses relations contractuelles, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose de mettre fin au marché d'ONF Energie sans préjudice et l'autorise à signer tout document correspondant.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 2 MARS 2020****DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020**

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 20 extensions à BUSSIERES, CHAMPLITTE, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CIREY, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, GRATTERY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MARNAY, MONTBOILLON, RIOZ, ROCHE-MOREY (LA), ROYE, SAINT-BRESSON TREMOINS, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VELLEFREY ET VELLEFRANGE et VILLERS-SUR-PORT.

- ✚ 4 renforcements à CHAMPLITTE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, SERVANCE-MIELLIN et VOIVRE (LA).
- ✚ 3 aménagements esthétiques à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, RIGNY et VERNOIS-SUR-MANCE.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à AUTREY-LES-GRAY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY et CHARGEY-LES-GRAY.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à MONTARLOT-LES-RIOZ, OVANCHE et VREGILLE.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à BETAUCOURT, GOURGEON et FLEUREY LES FAVERNEY.
- ✚ 1 renforcement à GEVIGNEY-ET-MERCEY.
- ✚ 14 extensions à AUTHOISON, BONBOILLON, BUCEY-LES-GY, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MIGNAVILLERS, MONTBOILLON, RIGNY, RIOZ, ROYE, SCYE, VELLEFAUX et VERNOIS-SUR-MANCE

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 17 opérations à BONBOILLON, CHAMPLITTE, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CLAIREGOUTTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MARNAY, MONTBOILLON, RIGNY, RIOZ, SCYE, TREMOINS et VERNOIS-SUR-MANCE.

***DELIBERATION N°2 – Mise à jour des listes des programme 2017, 2018 et 2019.***

Après que le Président ait rappelé les règles de financement des aides du CAS FACÉ pour les travaux d'électrification rurale, le Bureau syndical approuve les modifications apportées aux listes des programme 2017, 2018 et 2019.

***DELIBERATION N°3 – Subvention DSP Gaz La Côte***

Par délibération du 29 février dernier, le Comité Syndical a approuvé la convention de concession avec GRDF pour la Délégation de Service Public de distribution de gaz en réseau pour la commune de La Côte. Une contribution financière du syndicat de 437 000 € HT sur un montant total des travaux de premier établissement estimé à 605 000 € HT est nécessaire. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Communauté de Communes du Pays de Lure de 141 272 € et du Département à hauteur de 188 362 €, le Bureau syndical décide donc de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays de Lure et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques.

***DELIBERATION N°4 – Convention cadre CDG70 pour le travail temporaire***

Des agents peuvent être mis à la disposition des collectivités à titre onéreux par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône pour des missions temporaires ou assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles. Le Bureau syndical approuve la convention cadre du CDG70 ainsi que les documents y afférents et autorise le Président à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 70, en fonction des nécessités de services.

***DELIBERATION N°5 – Aide technique photovoltaïque en autoconsommation***

Au vu des difficultés des collectivités pour établir un dossier de subvention sur le photovoltaïque en autoconsommation (avec vente du surplus), le Bureau syndical autorise la modification du guide des aides du SIED 70 afin d'autoriser l'assistance technique du syndicat en sus de l'aide financière accordée pour ce type de projets.

***DELIBERATION N°6 – Recrutement du 2<sup>ème</sup> CEP (Conseiller en Energie partagé)***

Par délibération n°7 du 6 mai 2019, le Bureau syndical avait accepté la création d'un poste de technicien à temps complet pour occuper le poste de 2<sup>ème</sup> CEP sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée auprès de l'ADEME, celle-ci ayant été notifiée pour une durée de 3 ans, le Bureau syndical autorise le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour une durée de 3 ans, renouvelables, éventuellement renouvelable d'une période de 3 ans et fixe les conditions du régime indemnitaire.

***DELIBERATION N°7 – Fin du marché ONF Energie Fourniture de plaquettes Chaufferie de Scey***

Un nouveau marché de fournitures de plaquettes a été signé le 16 décembre 2019 avec la Sté GIRARD BOIS pour permettre d'obtenir des plaquettes de meilleure qualité pour la chaufferie de Scey-sur-Saône, la Sté ONF Energie, titulaire du marché précédent n'a pas souhaité continuer ses relations contractuelles avec le SIED 70. Le Bureau syndical valide la proposition du Président de mettre fin au marché d'ONF Energie sans préjudice et l'autorise à signer tout document correspondant.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 29 JUIN 2020**

***DELIBERATION N°1 – Chaufferie de Scey : droit de raccordement***

La commune de Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin souhaite raccorder la salle Jeanne d'Arc, au réseau de chaleur de Scey. Le Conseil d'exploitation de la Régie EnR propose d'instituer la règle de calcul du terme R2 pour les nouveaux raccordés comme suit :

R2 = 26.5 euros HT par unité de répartition forfaitaire (délibération n°5 du 8 décembre 2015)

URF nouvel abonné = 1375 X Puissance de raccordement demandée/1375kW (*puissance totale abonnés au démarrage du projet*)

Selon les conditions de mise en place de droit de raccordement ci-après :

- Dans le cas où la R2 du nouvel abonné couvre le coût du branchement supplémentaire nécessaire à son raccordement au terme de l'échéance des conventions initiales en cours, il ne sera pas demandé de droit d'entrée.
- Dans le cas contraire, il sera demandé un droit de raccordement pour rétablir l'équilibre.

### **DELIBERATION N°2 – Chaufferie de Gy : R1 pour nouvel abonné**

Les études de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur de la chaufferie de Gy afin de raccorder l'EHPAD ont démontré la nécessité d'installer une chaudière d'appoint avec la future sous-station pour permettre la production d'eau chaude en été. Il y a donc lieu de considérer le rapport du coût de fonctionnement du futur réseau à la consommation future (R) avec la situation actuelle (R1). Le Conseil d'exploitation de la Régie EnR propose d'instituer la règle de calcul du terme R1 pour les nouveaux raccordés comme suit :

- Si R/R1actuel est inférieur ou égal à 1, alors  $R1_{\text{nouvel abonné}} = R1_{\text{actuel}}$
- Si R/R1actuel est supérieur à 1 alors  

$$R1_{\text{nouvel abonné}} = \frac{[(\text{frais supplémentaires estimés liés à la nouvelle station} + \text{chaudière}) + (\text{coût combustibles supplémentaire estimé})]}{(\text{consommation estimée du nouvel abonné})}$$

## **BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 JUIN 2020**

### **DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020**

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2020 ci-après :

#### Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 30 extensions à ANCIER, Boulot, Charcenne, Colombe-Les-Vesoul, Colombier, Combeaufontaine, Cresancey, Errevet, Esprels, Franchevelle, Malachere (La), Mantoche, Melisey, Montagney, Nouvelle-Les-Cromary, Noidans-Le-Ferroux, Perrouse, Rioz, Romaine (La), Roye, Saint-Bresson, Sainte-Marie-en-Chanois, Saulnot, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, Servance-Miellin, Seveux-Motey, Sorans-Les-Breurey, Vandelans, Villersexel et Vy-Les-Filain.
- ✚ 13 renforcements à Auxon, Bard-Les-Pesmes, Calmoutier, Charcenne, Dampierre-Sur-Salon, Franchevelle, Gy, Jasney, Jussey, Melisey, Saint-Sulpice, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, et Vellefrey-Et-Vellefrange.
- ✚ 13 aménagements esthétiques à Chariez, Colombe-Les-Vesoul, Courcuire, Echenoz-Le-Sec, Esprels, Franchevelle, Lyoffans, Malvillers, Ormoy, Romaine (La), Soing-Cubry-Charentenay, Vallerois-le-Bois et Vellefaux.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus de petites sections à Melisey, Noidans-Le-Ferroux et Ouge.

#### Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 4 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à Amage, Malbouhans, Mersuay et Vy-Les-Rupt.
- ✚ 3 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage du SIED 70 à Echenans-Sous-Mont-Vaudois, Passavant-La-Rochere et Rochelle (La).
- ✚ 6 renforcements à Sauvigney-Les-Pesmes, Jussey, Noidans-Le-Ferroux, Saint-Sulpice, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin et Vellefrey-Et-Vellefrange.
- 20 extensions à Breslilly, Bucey-Les-Gy, Colombe-Les-Vesoul, Colombier, Combeaufontaine, Courcuire, Esprels, Lyoffans, Nouvelle-Les-Cromary, Frotey-Les-Lure, Noidans-Le-Ferroux, Malvillers, Ormoy, Romaine (La), Grandvelle-Et-Le-Perrenot, Perrouse, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, Seveux-Mote et Vy-Les-Filain.

#### Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 21 opérations à Boulot, Colombe-Les-Vesoul, Colombier, Combeaufontaine, Courcuire, Demie (La), Jussey, Lyoffans, Malachere (La), Montagney, Montessaux, Nouvelle-Les-Cromary, Noidans-Le-Ferroux, Perrouse, Romaine (La), Saint-Sulpice, Saulnot, Scey-Sur-Saône-Et-Saint-Albin, Sorans-Les-Breurey, Vandelans et Vellefrey-Et-Vellefrange.

### **DELIBERATION N°2 – Convention tripartite AUTOREILLE-ENEDIS-SIED70 pour la vidéosurveillance**

Le Bureau syndical adopte le projet de convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéosurveillance sur les supports de lignes aériennes BT avec la commune de AUTOREILLE, et valide le principe de ne demander aucune indemnité aux communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE pour ce type de convention.

### **DELIBERATION N°3 – Groupement d'achat granulés bois**

Une opération de groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois est mise en place avec l'assistance technique et administrative du SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs) en tant que gestionnaire du groupement, en vue de mutualiser les besoins permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives, et contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois". Le Bureau syndical approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés bois et accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement.

### **DELIBERATION N°4 – Chaufferie de Scey : droit de raccordement**

La commune de Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin souhaite raccorder la salle Jeanne d'Arc, au réseau de chaleur de Scey. Le Bureau syndical décide d'instituer la règle de calcul du terme R2 pour les nouveaux raccordés comme suit :

$$R2 = 26.5 \text{ euros HT par unité de répartition forfaitaire (délibération n°5 du 8 décembre 2015)}$$

URF nouvel abonné = 1375 X Puissance de raccordement demandée/1375kW (*puissance totale abonnés au démarrage du projet*)  
Selon les conditions de mise en place de droit de raccordement ci-après :

- Dans le cas où la R2 du nouvel abonné couvre le coût du branchement supplémentaire nécessaire à son raccordement au terme de l'échéance des conventions initiales en cours, il ne sera pas demandé de droit d'entrée.
- Dans le cas contraire, il sera demandé un droit de raccordement pour rétablir l'équilibre.

#### ***DELIBERATION N°5 – Chaufferie de Gy : R1 pour nouvel abonné***

Les études de faisabilité pour une extension du réseau de chaleur de la chaufferie de Gy afin de raccorder l'EHPAD, ont démontré la nécessité d'installer une chaudière d'appoint avec la future sous-station pour permettre la production d'eau chaude en été. Il y a donc lieu de considérer le rapport du coût de fonctionnement du futur réseau à la consommation future (R) avec la situation actuelle (R1). Le bureau syndical décide d'instituer la règle de calcul du terme R1 pour les nouveaux raccordés comme suit :

- Si  $R/R1_{\text{actuel}}$  est inférieur ou égal à 1, alors  $R1_{\text{nouvel abonné}} = R1_{\text{actuel}}$
- Si  $R/R1_{\text{actuel}}$  est supérieur à 1 alors  
$$R1_{\text{nouvel abonné}} = [(\text{frais supplémentaires estimés liés à la nouvelle station} + \text{chaudière}) + (\text{coût combustibles supplémentaire estimé})] / (\text{consommation estimée du nouvel abonné})$$

#### ***DELIBERATION N°6 – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet photovoltaïque périscolaire Ploye à Héricourt***

Le Bureau syndical approuve le projet de mise en place d'une installation de production photovoltaïque en toiture sur le futur pôle périscolaire Ploye à Héricourt, et valide le principe de confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

#### ***DELIBERATION N°7 – Mise à disposition de toiture pour l'installation photovoltaïque au périscolaire Ploye à Héricourt***

Par délibération n°7 du 14 octobre 2019, le Bureau Syndical avait approuvé le principe de location d'emplacement pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage syndicale – si étude d'opportunité avec plan d'affaire positif et remise de l'installation à la collectivité après 20 ans : répartition des bénéfices à parts égales entre le syndicat et la collectivité sur 20 ans, le bénéfice des années suivantes revenant à la collectivité après remise de l'installation par le Syndicat - Le projet de construction de la centrale photovoltaïque du pôle périscolaire de PLOYE à Héricourt répondant à ces principes, le Bureau syndical valide la convention présentée pour la mise à disposition de la toiture du pôle périscolaire de Ploye.

#### ***DELIBERATION N°8 - Mise à disposition de toiture pour une installation photovoltaïque sur la mairie de Belfahy***

Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque en surtoiture sur la mairie de Belfahy, étant susceptible de répondre aux principes énoncés ci-avant, le Bureau syndical approuve le projet, sous réserve de la confirmation d'un plan prévisionnel de financement positif, et autorise - en cas de plan prévisionnel de financement positif - la signature de la convention correspondante.

#### ***DELIBERATION N°9 - Groupement d'achat d'énergie : Charte e-Mage***

Par délibération n°6 du 11 juillet 2016, le Bureau syndical avait accepté de contribuer à l'acquisition et la maintenance d'une solution informatique de management de l'énergie nommée e-Mage. Afin de s'inscrire dans une démarche respectueuse du règlement général sur la protection des données (RGPD), les syndicats départementaux d'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent de mettre en place une charte utilisateur qui fixe les limites d'usage des données par les syndicats ainsi que les modalités d'administration. Le Bureau syndical approuve les principes mis en avant par la charte e-Mage, et valide l'adhésion du SIED 70 à cette charte.

#### ***DELIBERATION N°10 - Mise en place du RIFSEEP pour les Techniciens et Ingénieurs***

Considérant que le RIFSEEP a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emploi de la fonction publique, et ce, de manière exclusive par substitution à la grande majorité des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir des agents exerçant dans la fonction publique. Le Bureau syndical décide d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, pour les techniciens et ingénieurs territoriaux :

- l'IFSE dans les conditions et plafonds indiqués prédéfinis
- le Complément Indemnitaire Annuel dans les conditions et plafonds prédéfinis.

#### ***DELIBERATION N°11 - Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de COVID-19***

Monsieur le Président propose l'instauration d'une prime exceptionnelle en faveur des agents du SIED 70 particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, à savoir les fonctionnaires et agents contractuels de droit public, ceci en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis et qui ont conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Le Bureau syndical décide donc d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

**ELECTION DU PRESIDENT**

Après avoir fait appel aux candidats potentiels, le Doyen d'âge, Monsieur Jean **POUILLY**, délégué de la commune de **BOURSIERES**, a invité l'assemblée à procéder à l'élection du président du **SIED 70**.

Candidats	1er T	2nd T	3eme T
Bruno <b>DEGRE</b> NAND	196		
<b>Jean-Marc JAVAUX</b>	<b>266</b>		
Blanc	11		
Abstention	6		
Votants	473		
Exprimés	<b>462</b>		
Majorité nécessaire	<b>232</b>		

Monsieur Jean Marc **JAVAUX**, délégué de **FROTEY-LES-VESOUL** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé président du **SIED 70**.

**DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions. Il rappelle que le Comité doit définir le nombre des vice-présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Le Comité Syndical a décidé de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

**ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT**

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du premier vice-président.

Candidat	1 <sup>er</sup> T	2nd T	3eme T
<b>Pascal GAVAZZI</b>	<b>394</b>		
Blanc	75		
Abstention	10		
Votants	469		
Exprimés	<b>394</b>		
Majorité nécessaire	<b>198</b>		

Monsieur Pascal **GAVAZZI**, délégué de **LURE** a obtenu la majorité absolue au premier tour.

**ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT**

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du deuxième vice-président.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
<b>Marie BRETON</b>	<b>405</b>		
Blanc	62		
Abstention	12		
Votants	467		
Exprimés	<b>405</b>		
Majorité nécessaire	<b>203</b>		

Madame Marie **BRETON**, déléguée de **GRAY** a obtenu la majorité absolue au premier tour.

**ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT**

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du troisième vice-président.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
Raymond <b>BILQUEZ</b>	215		
<b>Philippe COMBROUSSE</b>	<b>234</b>		
Blanc	24		
Abstention	6		
Votants	473		
Exprimés	<b>449</b>		
Majorité nécessaire	225		

Monsieur Philippe **COMBROUSSE**, délégué de **MONTIGNY-LES-VESOUL** a obtenu la majorité absolue au premier tour.

### ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du quatrième vice-président.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
<b>André GAUTHIER</b>	<b>382</b>		
Blanc	90		
Abstention	7		
Votants	472		
Exprimés	<b>382</b>		
Majorité nécessaire	<b>192</b>		

Monsieur André GAUTHIER, délégué de CHANCEY a obtenu la majorité absolue au premier tour.

### ELECTION DU SECRETAIRE

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du secrétaire.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
<b>Daniel NOURRY</b>	<b>423</b>		
Blanc	48		
Abstention	8		
Votants	471		
Exprimés	<b>423</b>		
Majorité nécessaire	<b>212</b>		

Monsieur Daniel NOURRY, délégué de MAGNY-VERNOIS, a obtenu la majorité absolue au premier tour.

### ELECTION DU SECRETAIRE-ADJOINT

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du secrétaire-adjoint.

Candidat	1er T	2nd T	3eme T
<b>Viviane CARSANA</b>	<b>403</b>		
Blanc	67		
Abstention	9		
Votants	470		
Exprimés	<b>403</b>		
Majorité nécessaire	<b>202</b>		

Madame Viviane CARSANA, déléguée de VAIVRE ET MONTOILLE a obtenu la majorité absolue au premier tour

### ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

#### Administrateur n°1

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 10 administrateurs du Bureau.

Candidats	1er T	2nd T	3eme T
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	13		
Jacques HEZARD (BUCEY LES TRAVES)	5		
André MARTHEY (MOIMAY)	99		
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	23		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	14		
<b>Yves PELLETIER (NANTILLY)</b>	<b>227</b>		
Magalie ROSE (ORMOICHE)	28		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	13		
Blanc	17		
Abstention	40		
Votants	439		
Exprimés	<b>422</b>		
Majorité nécessaire	<b>212</b>		

Monsieur Yves PELLETIER, délégué de NANTILLY a obtenu la majorité absolue au premier tour.

**Administrateur n°2**

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	56	40	31
Jacques HEZARD (BUCEY LES TRAVES)	24	13	9
<b>André MARTHEY (MOIMAY)</b>	144	200	<b>206</b>
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	37	30	26
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	28	15	13
Magalie ROSE (ORMOICHE)	70	91	105
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	17	8	8
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	50	27	18
Blanc	15	11	15
Abstention	38	44	48
Votants	441	435	431
Exprimés	<b>426</b>	<b>424</b>	<b>416</b>
Majorité nécessaire	<b>214</b>	<b>213</b>	<b>209</b>

Monsieur André MARTHEY, délégué de MOIMAY, a obtenu la majorité relative au troisième tour.

**Administrateur n°3**

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	49	13	7
Christian TERRASSON (PONTCEY)	130	154	142
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	37	31	26
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	21	9	6
<b>Magalie ROSE (ORMOICHE)</b>	126	186	<b>222</b>
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	11	7	8
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	36	10	8
Blanc	15	10	6
Abstention	54	59	54
Votants	425	420	425
Exprimés	<b>410</b>	<b>410</b>	<b>419</b>
Majorité nécessaire	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>210</b>

Madame Magalie ROSE, déléguée de la commune de ORMOICHE, a obtenu la majorité relative au troisième tour.

**Administrateur n°4**

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	40		
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	40		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	17		
<b>Virginie LUTHRINGER (LURE)</b>	<b>214</b>		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	11		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	43		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	34		
Blanc	12		
Abstention	68		
Votants	411		
Exprimés	<b>399</b>		
Majorité nécessaire	<b>200</b>		

Madame Virginie LUTHRINGER, déléguée de LURE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour

**Administrateur n°5**

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Frédéric GUIBOURG (RIOZ)	20		
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	36		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	18		
<b>Denis DAGOT (VORAY SUR L'OGNON)</b>	<b>244</b>		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	11		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	35		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	24		
Blanc	13		
Abstention	78		
Votants	401		
Exprimés	<b>388</b>		
Majorité nécessaire	<b>195</b>		

Monsieur Denis DAGOT, délégué de VORAY SUR L'OGNON a obtenu la majorité absolue au premier tour.

#### Administrateur n°6

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
<b>Frédéric GUIBOURG (RIOZ)</b>	127	185	<b>217</b>
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	45	25	15
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	22	9	9
Ludovic TABIS (AILLEVILLERS)	138	148	129
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	12	5	2
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	30	11	9
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	17	7	4
Blanc	10	9	9
Abstention	78	80	85
Votants	401	399	394
Exprimés	<b>391</b>	<b>390</b>	<b>385</b>
Majorité nécessaire	<b>196</b>	<b>196</b>	<b>193</b>

Monsieur Frédéric GUIBOURG, délégué de RIOZ a obtenu la majorité relative au troisième tour

#### Administrateur n°7

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	65		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	30		
<b>Ludovic TABIS (AILLEVILLERS)</b>	<b>189</b>		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	19		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	51		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	21		
Blanc	11		
Abstention	93		
Votants	386		
Exprimés	<b>375</b>		
Majorité nécessaire	<b>188</b>		

Monsieur Ludovic TABIS, délégué d'AILLEVILLERS a obtenu la majorité absolue au premier tour.

#### Administrateur n°8

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	42		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	17		
Jean-Marie LALLOZ (MELISEY)	80		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	4		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	25		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	9		
<b>Patrick NECTOUX (LARIANS ET MUNANS)</b>	<b>205</b>		
Blanc	3		
Abstention	94		
Votants	385		
Exprimés	<b>382</b>		
Majorité nécessaire	<b>192</b>		

Monsieur Patrick NECTOUX, délégué de LARIANS ET MUNANS a obtenu la majorité absolue au premier tour.

#### Administrateur n°9

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	61		
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	30		
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	19		
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	47		
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	17		
<b>Jean-Noël CHAMBON (BROYE LES LOUP)</b>	<b>195</b>		
Blanc	14		
Abstention	96		
Votants	383		
Exprimés	<b>369</b>		
Majorité nécessaire	<b>185</b>		

Monsieur Jean-Noël CHAMBON, délégué de BROYE LES LOUP VERFONTAINE a obtenu la majorité absolue au 1er tour

## Administrateur n°10

Candidats	1er tour	2nd tour	3eme tour
Éric MASSOTTE (CENDRECOURT)	46	25	
Philippe TRAN (FRAHIER ET CHATEBIER)	19	4	
Sébastien VON-ARBOURG (MAILLEY ET CHAZELOT)	14	4	
Stéphane JOYEUX (PORT SUR SAONE)	28	12	
Mathieu FRITSCH (MONTUREUX ET PRANTIGNY)	14	6	
David TRIPOGNEY (COUTHENANS)	109	114	
<b>Jean-Luc BRULE (BASSIGNEY)</b>	143	<b>212</b>	
Blanc	12	5	
Abstention	94	97	
Votants	385	382	
Exprimés	<b>373</b>	<b>377</b>	
Majorité nécessaire	<b>187</b>	<b>189</b>	

Monsieur Jean-Luc BRULE, délégué de BASSIGNEY a obtenu la majorité absolue au second tour.

### ***DELIBERATION N°1 – Délégations du Comité au Président et au Bureau***

Le Comité syndical a décidé de transférer au Président du SIED 70 les délégations suivantes :

- 1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2) Diriger les travaux du syndicat.
- 3) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant.
- 4) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base des plafonds convenus avec l'organisme bancaire.
- 5) Représenter le SIED 70 soit en demandant, soit en défendant, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau de toutes ses attributions à l'exception, d'une part, de celles transférées au Président et, d'autre part, des suivantes :

- 1/ Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2/ Approbation du compte administratif ;
- 3/ Prises de dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4/ Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5/ Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6/ Délégation de la gestion d'un service public ;
- 7/ Prises de dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

### ***DELIBERATION N°2 - Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables***

Le Comité syndical désigne Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER comme membres du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables.

### ***DELIBERATION N°3 - Désignation du directeur de la Régie des énergies renouvelables***

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, la proposition du Président de désigner Monsieur Fabrice TONGHINI comme directeur de la « Régie des énergies renouvelables ».

### ***DELIBERATION N°4 - Désignation du représentant à la SEM « CÔTE D'OR ENERGIES »***

Le Comité syndical approuve à l'unanimité, la proposition du Président et désigne Monsieur Pascal GAVAZZI, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SIED 70, comme représentant du SIED 70 pour siéger à l'assemblée générale ainsi qu'en tant qu'administrateur, au conseil d'administration de la SEM « Côte d'Or Energies ».

### ***DELIBERATION N°5 - Commission d'appel d'offres du syndicat***

Le Comité syndical désigne, d'une part, Madame Marie BRETON, Messieurs Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER et Daniel NOURRY, membres titulaires de la commission d'appel d'offres du SIED 70 et, d'autre part, Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs André MARTHEY, Denis DAGOT et Jean-Noël CHAMBON, membres suppléants de cette commission.

### ***DELIBERATION N°6 - Commission de délégation de service public du Syndicat***

Le Comité syndical désigne, d'une part, Madame Marie BRETON, Messieurs Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER et Daniel NOURRY, membres titulaires de la commission de délégation de service public

du SIED 70 et, d'autre part, Mesdames Viviane CARSA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs André MARTHEY, Denis DAGOT et Jean-Noël CHAMBON, membres suppléants de cette commission.

**DELIBERATION N°7 - Commission consultative de loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)**

Le Comité syndical désigne, à l'unanimité, conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), parmi les délégués de l'assemblée délibérante, les délégués appelés à siéger au sein de cette commission consultative en la personne de :

Madame Marie BRETON – déléguée de GRAY, Messieurs Jean-Luc BRULE – délégué de BASSIGNEY, Jean Noël CHAMBON - délégué de BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, Christian CHORVOT – délégué de LURE, Gérard COUSIN - délégué de ANDELARROT, Lucien DELAITRE – délégué de PREIGNEY, Madame Marie-Pierre DUPRE – déléguée de SERVIGNEY, Messieurs Roméo FRANCHINI – délégué de CHOYE, Pascal GAVAZZI – délégué de LURE, Hervé GRATTE - délégué de CONFRACOURT, Frédéric GUIBOURG – délégué de RIOZ, Madame Virginie LUTHRINGER – déléguée de LURE, Messieurs Gabriel MIGNOT, délégué de LUXEUIL-LES-BAINS, Patrick NECTOUX - délégué de LARIANS-ET-MUNANS, Yves PELLETIER – délégué de NANTILLY, Patrick STRAUSS – délégué de SAULNOT, Philippe TRAN – délégué de FRAHIER-ET-CHATEBIER et Alain VILLARD – délégué de ETUZ.

**BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020**

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2020 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 22 extensions à AMONCOURT, BREUCHOTTE, BUCEY-LES-GY, CERRE-LES-NOROY, CHAMPEY, CHOYE, COLOMBE LES-VESOUL, CORDONNET, CREVANS-CHAPELLE-LES-GRANGES, DEMIE (LA), FALLON, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRASNE-LE-CHATEAU, GOUHENANS, LUZE, MANTOCHE, MARNAY, MELISEY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, QUINCEY, RIOZ et VENERE.
- ✚ 10 renforcements à CERRE-LES-NOROY, CHALONVILLARS, ERREVET, ESPRELS, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, LUZE, MARNAY, SAINT-BRESSON et VANDELANS.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à CHAMPLITTE, CROMARY, GRATTERY, GRAY-LA-VILLE, MONTAGNEY, SAULNOT, SELLES, SERVANCE-MIELLIN et TROMAREY.
- ✚ 4 sécurisations de fils nus de petites sections à PLANCHER-BAS, AMBIEVILLERS, MELISEY et BEAUMOTTE-AUBERTANS.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 14 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, BREUCHES, CALMOUTIER, COURCHATON, FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT, FRANCALMONT, HERICOURT, MONT-SAINT-LEGER, QUENOCHÉ, SAINT-SAUVEUR, SAULX, TREMOINS, VAROGNE et VESOUL.
- ✚ 2 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage du SIED 70 à ARBECEY, et PONTCEY.
- ✚ 5 extensions à CROMARY, MONTAGNEY, TROMAREY, DEMIE (LA) et RIOZ et 4 renforcements à ANDELARROT, CHEVIGNEY, MANDREVILLARS et MARNAY.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 21 opérations à BREUCHOTTE, CERRE-LES-NOROY, CHAMPEY, CHOYE, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CROMARY, DEMIE (LA), GOUHENANS, MARNAY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MONTAGNEY, RIOZ, ROMAINE (LA), SERVANCE-MIELLIN et TROMAREY.

**DELIBERATION N° 2 – Mise à jour Programmes CAS Facé - années 2017.2018. 2019 et 2020**

Le Bureau syndical approuve d'une part, les modifications apportées aux listes des programme 2017, 2018 et 2019 et d'autre part, la liste des travaux du programme 2020 tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ comme suit :

Sous programmes	2017	2018	2019	2020
FABe	280 000 €	280 000 €	271 000 €	260 800 €
FABr	1 121 000 €	1 119 000 €	1 083 000 €	1 043 200 €
FC	282 000 €	277 000 €	268 000 €	263 000 €
FS	234 000 €	255 000 €	254 000 €	271 000 €
FSp	202 000 €	192 000 €	184 000 €	171 000 €
Total	<b>2 119 000 €</b>	<b>2 123 000 €</b>	<b>2 060 000 €</b>	<b>2 009 000 €</b>

**DELIBERATION N° 3 – Modifications budgétaires 2020**

Le Bureau syndical approuve les projets de modifications budgétaires concernant le budget principal, les budgets annexes des chaufferies de Scey, Gy et Marnay, et charge le Président de présenter ces projets au prochain Comité Syndical.

#### ***DELIBERATION N° 4 – Convention cartographie Enedis 2020***

Le Bureau syndical approuve les termes de la convention de cartographie ENEDIS et autorise le Président à la signer pour les années 2020-2021.

#### ***DELIBERATION N°5– Chaufferie de Scey-sur-Saône :***

Le coût du raccordement la salle Jeanne d'Arc au réseau de chaleur de Scey, a été évalué à 23 300 € HT (Travaux et maîtrise d'œuvre), le Bureau syndical décide de solliciter les aides financières du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.

#### ***DELIBERATION N°6 – Chaufferie de Gy – modification du règlement de service et de la police d'abonnement***

En prévision du raccordement de l'EHPAD « le Verger » au réseau de chaleur de la chaufferie de Gy, le Bureau syndical décide de mettre à jour le règlement de service et la police d'abonnement.

#### ***DELIBERATION N°7 – Abandon de la compétence « chaufferie et bois et réseau de chaleur » de la Ville de Vesoul***

Par délibération n°73 du 29 juin 2020, la ville de Vesoul a demandé la reprise de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur », le Bureau syndical émet un avis favorable pour cette reprise de compétence moyennant le remboursement du solde des frais réels mandatés et demande au Président de présenter ce projet au prochain Comité Syndical.

#### ***DELIBERATION N°8 – 3<sup>ème</sup> CEP (Conseiller en Energie partagé)***

L'ADEME procède au lancement d'un 2<sup>ème</sup> appel à candidature en 2020 pour la création de nouveaux postes de Conseillers en Energie Partagés (CEP) en Bourgogne Franche-Comté. Afin de compléter l'équipe actuelle sur le département de la Haute-Saône, à savoir 2 agents, le Bureau syndical autorise le Président à solliciter les aides de l'ADEME et du Conseil Régional pour la création d'un 3<sup>ème</sup> poste de CEP.

#### ***DELIBERATION N°9 – Contrat d'apprentissage pour le secteur technique de réseaux***

Le Bureau syndical décide d'avoir recours au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021 un contrat avec un jeune diplômé titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le secteur technique de réseaux.

#### ***DELIBERATION N°10 – Contrat de professionnalisation en alternance pour le secteur Energies renouvelables***

Le Bureau Syndical décide de recourir à une convention de mise à disposition avec GEPSL pour la formation sur l'année scolaire 2020-2021 d'un alternant titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le secteur Energies renouvelables - Chaufferie bois et réseau de chaleur.

#### ***DELIBERATION N°11 – Instauration du télétravail pour le personnel administratif***

Au vu des pratiques de télétravail éprouvées durant la période de confinement au sein de l'établissement, le Bureau syndical décide d'instituer le télétravail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour les agents effectuant des tâches administratives (comptabilité, secrétariat, ...).

#### ***DELIBERATION N°12 – Modification du tableau des effectifs***

Le Bureau Syndical émet un avis favorable sur les modifications apportées au tableau des effectifs, à savoir : -

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17.5heures en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour le recrutement et la formation d'un agent avant le départ de l'actuelle assistante de direction.

Le Bureau syndical charge le Président de présenter ces modifications au prochain Comité Syndical.

#### ***DELIBERATION N°13 – Réévaluation de la rémunération d'un chargé de secteur***

Au vu de la manière de servir d'un chargé de secteur, de ses évaluations individuelles et de ses résultats, le Bureau syndical émet un avis favorable à la réévaluation de sa rémunération et charge le Président de présenter cette celle-ci au prochain Comité Syndical.

#### ***DELIBERATION N°14 – Indemnités des élus***

Le Bureau syndical considère que le travail des vice-présidents délégués entraîne de nombreux déplacements et des frais à prendre en compte dans l'établissement des indemnités de fonction qui seront fixées par le Comité Syndical. Il propose au Président de présenter au prochain Comité Syndical des indemnités plus importantes que celles proposées.

#### ***DELIBERATION N°15 – Tarifications des Bornes de recharges de véhicules électriques***

Au vu du développement encore en devenir de l'usage des véhicules électriques et du coût relativement faible du service au regard des capacités financières du syndicat, le Bureau syndical propose de prolonger cette période de gratuité d'accès à la recharge aux utilisateurs pour une durée de 2 ans sur les années 2021 et 2022.

**DELIBERATION N°1 – Indemnités de fonction et frais de déplacement**

Le Comité syndical décide du versement au Président et aux 4 Vice-Présidents délégués de l'indemnité au taux du barème correspondant à la population du SIED 70 en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

Président,		32.70
1 <sup>er</sup> Vice-Président délégué,	aux Economies d'énergie, à la Performance énergétique et aux Energies Renouvelables	15
2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée,	aux Finances, à la Communication, aux Affaires Générales et à l'évolution des statuts du syndicat	15
3 <sup>ème</sup> Vice-Président délégué,	aux Travaux sur les réseaux et aux questions de compétences en éclairage public et génie civil	15
4 <sup>ème</sup> Vice-Président délégué,	aux concessions, à la gestion des services publics de distribution électricité et gaz et aux Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybride rechargeable (IRVE)	15

**DELIBERATION N°2 – CCSPL du SIED 70 (Commission Consultative des Services Publics Locaux)**

Le Comité syndical décide de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, qui sera composée :

- de représentants de chacune des associations suivantes : AMF 70 (Association des maires de France), AMR 70 (Association des maires ruraux de France), UDAF 70 (Union Départementale des Associations des Familles, Franche-Comté Consommateurs, Haute- Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des énergies renouvelables), ADERA (Association de Développement des Energies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Associations des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la mobilité électrique) et BFC ME (Bourgogne Franche Comté Mobilité Electrique)
- de membres du Comité syndical : Alain BALLETT, délégué de Velorcey, Viviane CARSANA, déléguée de Vaivre-et-Montoille, Jean-Noël CHAMBON, délégué de Broye-les-loup et Verfontaine, Félicita GALA, déléguée de Cordonnet, Fernand GRAVINESE, délégué de Noidans-les-Vesoul, André HOCQUAUX, délégué de Breurey-les-Faverney, Bernard LACROIX, délégué de Chatenois, William ORTSCHIEDT, délégué de Ronchamp, Aline PASTORET, déléguée de Baignes, Christian TERRASSON, délégué de Pontcey, Jean-Pierre VIROT, délégué de Charcenne et Rodolphe WACOGNE, délégué de Luxeuil-Les-Bains.

**DELIBERATION N° 3 – Les Commissions des Vice-présidents**

Le Comité syndical décide de créer les 4 commissions :

- Commission « Economies d'énergie, Performances énergétiques et Energies Renouvelables » présidée par M. Pascal GAVAZZI,
- Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » présidée par Mme Marie BRETON,
- Commission « Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques) » présidée par M. Philippe COMBROUSSE,
- Commission « Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables) » présidée par M. André GAUTHIER.

**DELIBERATION N° 4 – Délégué au CNAS**

Le Comité syndical désigne Monsieur Fernand GRAVINESE, délégué de Noidans les Vesoul (seul candidat) pour représenter le SIED 70 au collège des élus du CNAS (Comité National d'Action).

**DELIBERATION N° 5 – Règlement intérieur du SIED 70**

Le Comité syndical adopte les modalités du règlement intérieur en vigueur à la fin du précédent mandat à l'exception des modalités de convocation qui doivent intégrer les modifications de législation relatives à la convocation par voie électronique.

**DELIBERATION N° 6 – Reprise compétence Chaufferie bois par la Ville de Vesoul**

Le Comité syndical accepte la reprise de la compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » par la commune de Vesoul et demande le remboursement des frais externes engagés, déduction faite des subventions obtenues.

**DELIBERATION N° 7 – Tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Le Comité syndical s'engage à prendre en charge les coûts d'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) installées sous sa maîtrise d'ouvrage et à ne demander aucune contribution aux utilisateurs de ces bornes de recharge pour les années 2021 et 2022.

**DELIBERATION N° 8 – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Comité syndical confirme l'instauration du RIFSEEP, pour les agents du SIED 70, avec l'application de l'IFSE et du CIA dans les conditions et plafonds précédemment énoncés. A l'occasion du passage au RIFSEEP, le montant du niveau indemnitaire a été maintenu, au bénéfice des agents.

**DELIBERATION N° 9 – Création poste de technicien – 3<sup>ème</sup> CEP**

Le Comité syndical décide de créer à compter du 4 novembre 2020, un poste technicien à temps complet pour un 3<sup>ème</sup> CEP (Conseiller en énergie partagé) étant précisé qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'ADEME.

**DELIBERATION N° 10 – Transformation d'un poste d'adjoint administratif temps non complet à temps complet**

Le Comité syndical décide à compter du 4 novembre 2020 de transformer l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h30) en temps complet.

**DELIBERATION N° 11 – Création poste de technicien - Chargé de secteur**

Afin d'assurer le maintien au niveau actuel de l'activité réseau du syndicat, le Comité syndical décide de créer, à compter du 4 novembre 2020, un poste technicien à temps complet.

**DELIBERATION N° 12 – Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (assistant de direction)**

Afin d'assurer le remplacement l'assistante de direction actuellement en poste qui fait valoir ses droits à la retraite, le Comité Syndical décide de créer un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

**DELIBERATION N° 13 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au service EnR**

Le Comité syndical décide du recrutement d'un agent contractuel au grade de technicien pour faire face au besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service des Energies renouvelables pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**DELIBERATION N° 14 – Réévaluation de rémunération d'un contractuel (Chargé de secteur)**

Au vu de la manière de servir d'un chargé de secteur et de ses résultats, le Comité syndical décide de réévaluer la rémunération de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, à l'échelon 5 du grade de technicien territorial.

**DELIBERATION N° 15 – Périmètre régime rural d'électrification (CAS FACÉ)**

L'évolution des populations pourrait modifier le territoire d'intervention du Compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACÉ). Le Comité syndical charge donc le Président de présenter une requête auprès de Madame la Préfète de Haute-Saône, concernant le maintien ou le retour au régime rural d'électrification des communes pouvant changer de régime en application des textes en vigueur.

**DELIBERATION N° 16 – Prises de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société BF Énergie 2**

Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à entrer au capital de BF Energie 2 qui pourra atteindre à terme un montant maximal de 100 k€, à la valeur nominale de l'action (sans prime d'émission). Cette Société développe, construit, investit et exploite des centrales photovoltaïques en toiture.

**DELIBERATION N° 17 – Autorisation de création et prise de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre »**

La Commune de Labergement-les-Seurre dispose d'un terrain permettant de créer une centrale photovoltaïque. Pour ce projet la SEML Côte-d'Or Énergies s'associe à GEG (Gaz Electricité de Grenoble). L'actionnariat de la société, créée sous forme de SAS, sera le suivant : - 51 % SEML Côte-d'Or Énergies  
- 49 % GEG ENeR

Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à créer et entrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre ».

**DELIBERATION N° 18 -Autorisation de création et prise de participation de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « Centrale photovoltaïque de la Grisière »**

La Ville de Mâcon dispose d'une parcelle située au Parc de La Grisière permettant de créer une centrale photovoltaïque. Ce projet sera co-développé, dès sa phase étude, par 5 entités locales, qui seront par la suite actionnaires de la société dédiée à ce projet sous forme de SAS : la SEML Côte-d'Or Énergies (30%), le SYDESL (30%), la Ville de Mâcon (10%), la SEMA 71 (21%) et Mâconnais Beaujolais Agglomération (9%). Le Comité syndical autorise la SEML Côte d'Or Énergies à créer et entrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de la Grisière ».

**DELIBERATION N° 19 - Budget principal supplémentaire**

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire 2020 du budget principal (+15 000€ en recettes) nécessaire suite à une mise au point sur les modalités de récupération de la TVA.

**DELIBERATION N° 20 - Budget annexe de la chaufferie de Scey - Décision modificative**

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Scey suite à divers ajustements sur la consommation de bois.

**DELIBERATION N° 21 - Budget annexe de la chaufferie de Gy- Décision modificative**

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Gy suite à divers ajustements sur la consommation de bois et des opérations d'équilibre en exploitation et en investissement.

**DELIBERATION N° 22 - Budget annexe de la chaufferie de Marnay- Décision modificative**

Le Comité syndical adopte la décision modificative de la chaufferie de Marnay suite à divers ajustements sur la consommation de bois, les intérêts d'emprunts et les recettes attendues,

**DELIBERATION N° 23- Débat d'orientation budgétaire 2021**

Le Comité syndical prend acte des orientations du budget principal 2021 et de ses budgets annexes telles qu'indiquées ci-dessous :

Recettes		Dépenses		
TCFE	3 000 000 €	Charges à caractère générale	400 000 €	
FACÉ	3 000 000 €	Charges salariales	923 000 €	
Concessionnaire	Redevances	1 500 000 €	Autres charges de la gestion courante	130 000 €
	PCT	800 000 €	Travaux HT électricité	7 400 000 €
	A8	342 000 €	Travaux TTC éclairage public	2 300 000 €
Participation demandeurs	3 740 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 100 000 €	
FIMO	705 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €	
Vente CEE	100 000 €	Participations aux travaux des communes	2 000 000 €	
Participations DSP gaz	393 000 €	Avances budgets annexes Production EnR	300 000 €	
Subventions IRVE	400 000 €	Bornes de recharge	1 000 000 €	
Excédent antérieur	2 113 000 €	Travaux gaz la Côte	440 000 €	
<b>Total</b>	<b>16 093 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 093 000 €</b>	



Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX  
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI  
Crédit photographique : SIED 70  
Conception graphique : SIED 70  
Impression : MAX Communication  
Tirage : 700 exemplaires

Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE - 03 84 77 00 00 - [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr) - [sied70.fr](http://sied70.fr)